

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail Justice Solidarité



MINISTERE DE L'AGRICULTURE

**Sstratégie de mécanisation agricole
– GUINEE**

Janvier 2018

Définition de quelques concepts

Culture manuelle : La mécanisation manuelle consiste à l'utilisation d'outils manuels dans l'activité de production agricole. La force humaine est alors la principale source d'énergie utilisée pour la manipulation des outils généralement simples, faciles à fabriquer, à utiliser, à entretenir et à réparer.

Ce mode de mécanisation est le plus répandu dans les exploitations du milieu rural Guinéen. L'énergie et les outils utilisés limitent très souvent la capacité de travail de l'exploitant et le contraignent à la pratique d'une agriculture de subsistance.

Ce type de mécanisation, bon marché, se caractérise par l'emploi d'une main d'œuvre abondante. Il a l'avantage d'être socialement accepté mais, il ne permet pas d'emblaver de grandes superficies à cause de la pénibilité des opérations culturales.

Culture attelée : Ce type de mécanisation utilise l'énergie animale (bœufs, buffles, chevaux, ânes, mulets ou chameaux) dans les travaux agricoles en remplacement de la force humaine. Les animaux utilisés doivent être adaptés au climat, résistants aux maladies et aux parasites locaux. La culture attelée permet de gagner en temps de travaux, en confort, d'employer moins de main d'œuvre et de cultiver des superficies plus grandes (en moyenne 7 ha / paire d'animaux de trait).

La traction animale demande peu ou pas de devises. L'argent investi dans la traction animale circule à l'intérieur des zones rurales contribuant à revitaliser les économies locales. Les animaux de trait peuvent être dotés de charrettes pour faciliter la commercialisation des produits et stimuler le commerce local. Ce mode de mécanisation offre également un moyen important de transport local entre les exploitations et le village.

Motorisation : La motorisation est l'utilisation d'engins à moteur dans les travaux agricoles à la place de l'homme et de l'animal. Elle représente le niveau de mécanisation le plus élevé. Ce type de mécanisation nécessite beaucoup de capitaux à l'acquisition, au fonctionnement, à l'entretien et à la maintenance du matériel. Selon le niveau de puissance mis en œuvre, la motorisation se subdivise en trois types :

La petite motorisation dont les puissances mise en œuvre varient de 8 à 20 CV) ;

La motorisation intermédiaire avec des puissances variant de 20 à 50 CV) et ;

La grosse motorisation ou motorisation conventionnelle avec des puissances supérieures à 50 CV.

Petite motorisation : La petite motorisation est l'emploi d'engins de très faible puissance tels que les motoculteurs, les équipements de jardinage. Ils développent des puissances variant de 8 à 20 CV pendant les travaux agricoles à la place de l'homme et de l'animal. Ce type de mécanisation se rencontre le plus souvent en riziculture irriguée (basfonds) ou en jardinage.

Motorisation intermédiaire : La motorisation intermédiaire est une variante de la motorisation agricole qui utilise des tracteurs de faible ou moyenne puissance (20 à 50 CV). Ce type de mécanisation est désigné par le vocable «motorisation intermédiaire » car le niveau de puissance mis en œuvre assure la transition entre la culture attelée et la motorisation conventionnelle.

Motorisation conventionnelle : C'est l'emploi des tracteurs conventionnels de puissance moyenne ou élevée (puissance supérieure à 50 CV) pour les travaux agricoles. Ce type de mécanisation permet de cultiver de grandes superficies, en employant peu de main d'œuvre. Cette main d'œuvre travaille dans des conditions confortables sur le tracteur. Cependant, ce mode de mécanisation nécessite une maîtrise plus accrue des techniques d'utilisation du matériel agricole et de connaissances approfondies en gestion des équipements et de l'exploitation agricole.

Développement durable de la mécanisation : La notion de durabilité concerne la reproductibilité à long terme des systèmes productifs. Elle concerne l'aspect physique, économique et environnemental. La conservation des ressources naturelles (couvert végétal, sol, ressources hydriques) constituent la base de l'activité agricole. Le développement de la mécanisation est durable s'il ne contribue pas à la dégradation de ces ressources naturelles.

Exploitation agricole : L'exploitation agricole est une unité technico-économique de production agricole comprenant toutes les terres utilisées entièrement ou en partie pour la production agricole et qui, soumise à une direction unique, est exploitée par une personne seule ou avec d'autres personnes, indépendamment du titre de possession, du statut juridique, de la taille et de l'emplacement.

Exploitant : L'exploitant est la personne qui, à la fois, décide de la mise en culture, de la récolte et de la vente des produits, de la date et du lieu de vente des produits agricoles.

Décortiqueuse : La décortiqueuse est une unité de traitement du paddy en riz net.

Rizerie : La rizerie est une usine de traitement du paddy en riz net (avec ou sans autres traitements comme le blanchiment ou l'étuvage), utilisant des machines.

Table des matières

Définition de quelques concepts	2
Introduction	5
I-Contexte de l'Agriculture Guinéenne	
II- Aperçu de la mécanisation en Guinée	23
2.1 Historique de la mécanisation agricole en Guinée	23
2.2.Situation actuelle du parc de machines agricoles	24
2.3.Etat technique du parc de Tracteurs et de matériels Agricoles.....	25
2.4 Système d’approvisionnement.....	26
2.5 Les réparateurs de tracteurs et matériels Agricoles	28
2.6 Expression de la demande en machine agricole	28
2.7 Contraintes principales au développement de la mécanisation agricole	29
2.6.1 Au niveau des producteurs :	Error! Bookmark not defined.
2.6.2 Au niveau des Petites et Moyennes Entreprises Agricoles (PMEA)	Error!
Bookmark not defined.	
2.6.3 Au niveau institutionnel(Etat)	Error! Bookmark not defined.
III- Vision, objectif, résultats attendus	31
3.1 Vision de la mécanisation agricole	31
3.2 Les objectifs des stratégies	32
3.2.1 Objectif global	32
3.2.2 Objectifs spécifiques	32
3.3 Principes directeurs.....	33
3.4 Les axes stratégiques	34
3.4.1 Axe stratégique N° 1 : Faciliter l’accès aux équipements agricoles	34
3.4.2 Axe stratégique N°2 : Mobiliser le secteur privé pour l’approvisionnement et l’écoulement des équipements agricoles adaptés pouvant satisfaire les besoins quantitatifs et qualitatifs du monde rural.	35
3.4.3 Axe strategique N°3 : Mise en place des mesures d’accompagnement de la mecanisation agricole.....	36
IV Mécanisme et moyens de mise en œuvre, de suivi et d’évaluation	41
4.1. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE.....	41
4.2 MOYENS DE MISE EN ŒUVRE.....	42
4.3 Suivi et évaluation des actions.....	43
4.4 Risques de la stratégie	44
4.5 Durabilité et répliquabilité	45
4.5.1 Durabilité	45
4.5.2 Répliquabilité	46
4.6 Bénéfices attendus	46
V Plan d’action	48

LISTE DES ABREVIATIONS

AFD	: Agence Française de Développement
ANPROCA	: Agence Nationale de Promotion et de Conseil Agricole
ANASA	: Agence Nationale des Statistiques Agricoles et de la Sécurité Alimentaire
BSD	: Bureau de Stratégie de Développement
BAP	: Brigade Attelée de Production
BMP	: Brigade Mécanisée de Production
BTGR	: Bureau Technique du Génie Rural
CEPERMAG	: Centre d'Expérimentation et de Perfectionnement au Machinisme Agricole
COMFAR	: Coopérative des Ouvriers Métallurgistes de Faranah
CPA	: Centre de Prestations Agricoles
CGP	: Cellule de Gestion Technique
CNA	: Chambre Nationale d'Agriculture
CNOS	: Comité National d'Orientation et de Supervision
CT	: Comité Technique
DMA	: Division Machinisme Agricole
DIMA	: Division Intensification et Machinisme Agricole
DNA	: Direction Nationale de l'Agriculture
DYNAFIV	: Dynamisation des Filières Vivrières
DNE	: Direction Nationale de l'Elevage
DNGR	: Direction Nationale du Génie Rural
DPA	: Direction Préfectorale de l'Agriculture
DRSP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FAO	: Food and Agriculture Organisation (Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture)
FAPA	: Ferme Agro-pastorale d'Arrondissement
FENU	: Fond d'Équipement des Nations Unies
FICA	: Fondation pour l'Investissement et la Commercialisation Agricole
GALAMA	: Groupement des Artisans de Labé pour la Mécanisation Agricole
GNF	: Guinean New Franc

GRET : Groupe de Recherche et d'Echange Technologique
 IRAG : Institut de Recherche Agronomique de Guinée
 JICA : Japan International Coopération Agency
 LPDA2 : Lettre de Politique de Développement Agricole
 MA : Ministère de l'Agriculture
 ONG : Organisation Non Gouvernementale
 PNDA : Politique Nationale de Développement Agricole
 PDR : Projet de Développement Rural
 PME : Petite et Moyenne Entreprise
 PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
 PASAL : Programme d'appui à la Sécurité Alimentaire
 PTMR : Programme de Transport en Milieu Rural
 PUAPA 2 : Programme d'Urgence d'Appui a la Production Agricole
 PTF : Partenaires Techniques et Financiers
 ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
 OPA : Organisations Paysannes Agricoles
 RGTA : Réseau Guinéen pour la Traction animale
 RNA : Recensement National pour l'Agriculture
 SG2000 : Sassa Kawa Global 2000
 SMA : Strategie de Mecanisation Agricole
 SNSA : Service National de Statistiques Agricoles
 SOGUIPAH : Société Guinéenne du Palmier à Huile et de l'Hévéa
 SOMATA : Société de Machines agricoles et de Technologies Appropriées
 TCP : Technical Coopération Programme (Programme de Coopération Technique) /
 FAO
 USAID : United States Agency for International Development
 USOA : Usine d'Outillages Agricoles

iste de tableaux

Tableau N°1 : Superficie (ha) cultivée par région selon la spéculation

Tableau N°2 : Superficie de riz (ha) par région selon le sexe du responsable de la parcelle

Tableau N°3 : Superficie du riz (ha) par région selon le type de variété

Tableau N°4 : Superficie de riz (ha) par région selon l'emplacement de la parcelle

Tableau N°5 : Superficie de riz (ha) par région selon le mode de labour de la parcelle

Tableau N°6 : Situation des Importations de Matériels Agricoles depuis 1971 et Les Perspectives 2018-2020

Tableau N°7 : Synthèse des ordres de priorités

Tableau N°8 : Tableau des risqué de la strategie

Liste des graphiques et figures

Graph. N°1 : Parts régionales de superficie totale mise en valeur

Graph. N°2 : Parts de superficie par culture

Graphique N°3 : Proportion de la superficie de riz selon le sexe du responsable de la parcelle

Graphique N°4 : Superficie de riz par région selon l'emplacement de la parcelle

Graphique N°5 : Superficie de riz selon le relief de la parcelle

Graphique N°6 : Superficie de riz par région selon le mode de labour de la parcelle

Graphique N°7 : Proportion de superficie selon le mode de labour

Graphique N°8 : Demande en pièces de rechanges

Résumé Exécutif

La sécurité alimentaire est une préoccupation majeure de tous les pays en développement, notamment en raison d'un taux de croissance démographique qui demeure élevé par rapport au taux de croissance économique qui se trouve compromis par une faible performance du secteur agricole.

En Guinée le secteur rural constitue le principal pourvoyeur de revenus et d'emplois. à nos populations parce qu'il renferme 88% de la population active guinéenne.

C'est pourquoi, le Gouvernement Guinéen place le développement du secteur rural agricole au cœur de ses priorités, en tant que moteur de la croissance économique et sociale du pays.

Il est reconnu que l'amélioration de la compétitivité de la production agricole est un précurseur essentiel permettant le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture de marché, synonyme d'amélioration des revenus des agriculteurs et de leur niveau de vie.

Cependant il reste clair que l'amélioration de la compétitivité agricole ne peut être garantie que par l'adoption des facteurs de production parmi lesquels il faut citer la mécanisation. En effet il est très difficile d'imaginer actuellement un secteur agricole développé sans équipements.

Ainsi, il est temps de relancer la mécanisation agricole pour rehausser le niveau d'équipement des producteurs au niveau du monde rural.

A cette fin, il faut surmonter les problématiques de la mécanisation agricole concernant divers aspects liés : à la fiscalité, au financement, à la disponibilité et à l'adéquation des matériels agricoles et de post-récolte, à l'entretien et la maintenance, à l'approvisionnement et à la distribution, à l'environnement socio-économique, à la recherche, à la formation, à la vulgarisation et aux aspects fonciers.

Pour inverser ces tendances lourdes, visant à plomber la quête d'une mécanisation durable, il sera mis en œuvre la présente stratégie avec comme objectif de disposer :

- D'agriculteurs suffisamment équipés et formés,
- D'un secteur privé dynamique évoluant dans la chaîne de valeur de la mécanisation,
- D'une administration forte, à même d'instaurer un environnement politique, institutionnel, et économique favorable à la promotion d'une mécanisation durable.

L'atteinte de ces résultats passera par la mise en œuvre des trois axes stratégiques listés ci-dessous :

Axe stratégique 1 : Faciliter l'accès aux équipements agricoles

Axe stratégique 2 : Mobiliser le secteur privé pour l'approvisionnement et l'écoulement des équipements agricoles adaptés pouvant satisfaire les besoins quantitatifs et qualitatifs du monde rural.

Axe stratégique 3 : Mise en place des mesures d'accompagnement de la mécanisation agricole

Le cout total de mise en œuvre de cette stratégie est estimé à près de 14.5 millions d'USD.

La stratégie de mise en œuvre repose sur le faire faire et également sur le partenariat avec les structures techniques déconcentrées et décentralisées afin de garantir la durabilité des actions.

Les risques et les actions de durabilité ont été analysés et de cette analyse il ressort que les risques sont jugées négligeables et que des mesures de mitigation des risques sont prévus. En

ce qui concerne la durabilité des mesures visant d'une part une soutenabilité écologique des actions ainsi que leur viabilité économique à travers la prise en compte des frais de maintenances et d'entretien des équipements et machines et d'autre part une inclusion totale des personnes intéressées par la stratégie ont été prises.

Le présent document traite dans sa première partie la situation de référence de la mécanisation agricole en guinée, dans la seconde partie, il donne les orientations ainsi que la vision pour asseoir les bases d'une mécanisation durable, dans les dernières parties, le document traite les stratégies de mise en œuvre ainsi que les questions relatives à la durabilité, aux risques et au suivi évaluation. Pour terminer, un plan d'action donnant les grandes lignes ainsi que le costing de la stratégie est traité.

Introduction

Le secteur rural occupe près de 80% de notre population et constitue la première source de croissance économique en raison de la diversité et de l'immense potentiel agricole qu'il recèle. En outre, ce secteur constitue le principal pourvoyeur de revenus et d'emplois à nos populations ; parce qu'il renferme 88% de la population active guinéenne.

C'est pourquoi, la Guinée place le développement du secteur rural agricole au cœur de ses priorités, en tant que moteur de la croissance économique et sociale du pays.

Pour opérationnaliser efficacement ce choix, le Ministère de l'Agriculture a élaboré et adopté, en 1991, sa première Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA). Cette LPDA a été actualisée et adoptée successivement en 1998 sous l'appellation LPDA2 et en 2007 sous l'appellation de Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) vision 2015 (en révision).

Cette Politique Nationale de Développement Agricole s'inscrit dans le cadre d'une vision dont le pays s'est doté "Guinée 2040" qui se décline comme suit : « un pays émergent et prospère en 2040, maître de son destin, assurant un niveau élevé de bien-être à ses populations et garantissant l'avenir des générations futures ». Elle intègre la Stratégie d'Assistance Globale à moyen et long terme de la Guinée (SAG), le Programme National de Développement Humain Durable (PNDH) et le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 3). Dans le sous-secteur agriculture le DSRP3 a retenu certains enjeux que sont la lutte contre l'insécurité alimentaire, la pauvreté et le chômage des jeunes en milieu rural qui ne passera que par un développement harmonieux du milieu rural.

Ainsi le secteur agricole étant le pilier fondamental du développement Rural, il est reconnu que l'augmentation de la production agricole est un précurseur essentiel permettant le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture de marché, synonyme d'amélioration des revenus des agriculteurs et de leur niveau de vie. Cependant il reste clair que l'amélioration de la production agricole ne peut être garantie que par l'adoption des facteurs de production parmi lesquels il faut citer la mécanisation. En effet il est très difficile d'imaginer actuellement un secteur agricole développé sans équipements. Bien que le rendement des cultures dépende de multiples facteurs, la mécanisation agricole compte parmi les déterminants les plus importants.

Conscient de l'importance de la mécanisation dans l'augmentation des superficies cultivées, dans l'amélioration de la productivité et des productions agricoles, dans la valorisation des productions, le Gouvernement Guinéen a eu à déployer beaucoup d'efforts pour la promotion du secteur de la mécanisation agricole, notamment :

- La révision et la mise en application du décret 050 en nouveau décret N°D/97/205 /PRG/SGG du 18 septembre 1997 portant exonération des droits et taxes à l'importation d'intrants et de matériels à usage agricole, de pêche et de l'élevage.
- Le programme cadre pour le soutien et le développement du secteur privé en Guinée dont les études ont été réalisées en 2001. Ce programme initié et mis en œuvre par le Ministère du commerce de l'industrie et des PME avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) a pris largement en compte dans les conclusions les privés qui évoluent dans le secteur rural/agricole et parmi

lesquels se trouve le secteur du machinisme agricole dans son volet Appui à la Fabrication

Malgré ces efforts, le bas niveau d'équipement des exploitations agricoles et la vétusté du parc actuel sont les principales contraintes de production et de transformation identifiées aujourd'hui. Pour inverser cette tendance, le Gouvernement veut mettre en œuvre un programme national de Mécanisation agricole afin de prendre en charge cette problématique.

C'est dans ce cadre que se situe la volonté d'élaboration d'une stratégie de promotion de la mécanisation agricole pour la Guinée en articulation avec les objectifs nationaux de production à court, moyen et long terme avec l'implication directe des producteurs et en concertation avec les différents partenaires concernés. Cette stratégie, au-delà de la définition des rôles de chaque acteur, s'appuiera sur un plan d'actions et précisera les programmes à mettre en œuvre, les mesures incitatives et les appuis institutionnels nécessaires à fournir par l'Etat.

Pour l'atteinte de cet objectif, la mécanisation doit s'inscrire dans un ensemble raisonné et cohérent de facteurs essentiels tels que :

- la réglementation des activités par la définition nette des rôles du gouvernement et du secteur privé dans le développement de la mécanisation agricole,
- un cadre fiscal et législatif incitatif et transparent,
- la formation des acteurs du développement de cette filière,
- le développement des activités de recherche et la vulgarisation des nouvelles machines agricoles.

Chapitre I-Contexte de l'Agriculture Guinéenne

1.1 Situation géographique de la Guinée



Contexte de l'agriculture guinéenne

Situation de la République de Guinée

Afrique occidentale

Façade Océan Atlantique à l'Ouest,

Situé entre 7^e et 12,5^e degrés

latitude Nord, et les 7,5^e et 15^e

degrés longitude Ouest, bordé au

Nord par la Guinée-Bissau, le Sénégal

et le Mali, au Sud par la Sierra Léone

et le Libéria, et à l'Est par la Côte

d'Ivoire.

climat tropical

Superficie de 245.860 km²

Population estimée à plus de 12

millions d'habitants en 2009.

Agriculture 70°/° de la population



1.2 Données socio-économique de base¹

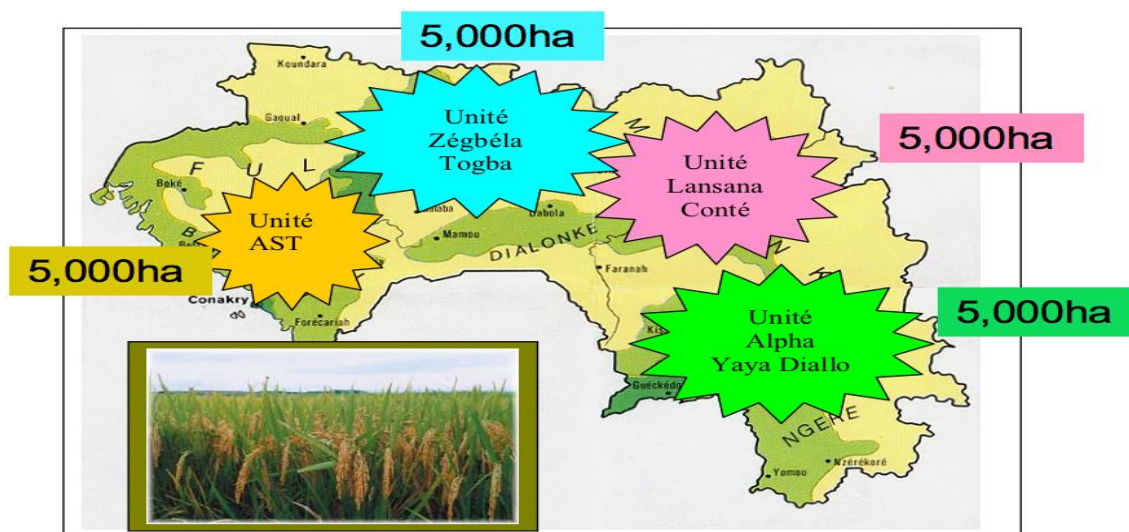
- Taux de croissance du produit intérieur brut agricole
- 4,1% de 1991-1995 et a atteint
- 5,1% en 1997
- et 5,2% en 1998 (4% économie nationale)
- Augmentation population : 3%
- Pays à vocation agropastorale et halieutique
- Immenses possibilités agro climatiques pour l'amélioration de l'économie nationale ;
- Pluviométrie abondante est estimée à une moyenne de 1300-4000mm/an suivant les régions, 6 mois de pluies
- Terres cultivables : 6,2 millions ha, 25% territoire national
- 1,6 million ha cultivés en moyenne/an (soit 25% superficie cultivable)
- Potentiel cultivable
 - plaine atteint 44 0000 ha
 - bas fonds 80 000 ha

1.3 Données de base sur l'Agriculture

- a) potentiel de terres irrigables

¹ Idem que 1

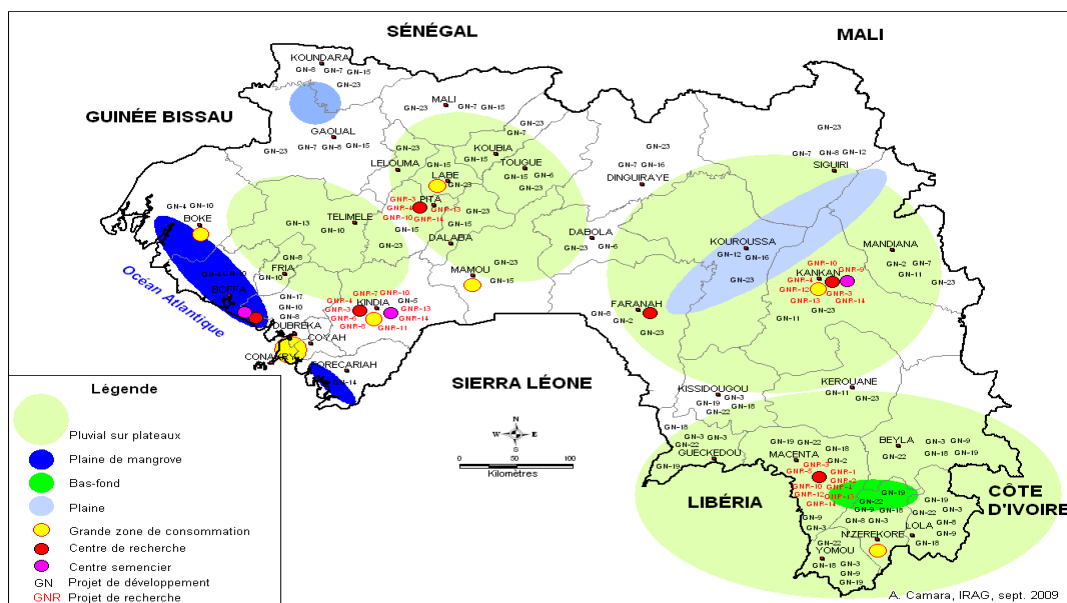
POTENTIEL DE TERRES IRRIGUABLES



b) localisation des systèmes rizicoles



Localisation des systèmes de riziculture



c) les différents écosystèmes



Quatre écosystèmes de production du riz

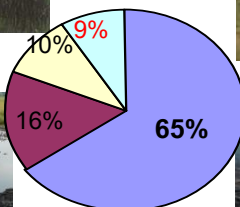
Riz de bas-fonds (10%)



Riz de plaine (9%)



Riz de mangroves (16%)



Riz pluvial (65%)

Plateau	Plaines alluviales	Bas-fonds	Mangroves
Enherbement	Multiplication des plantes à rhizome	Enherbement	Faiblesse des équipements
Baisse de fertilité des sols	Manque d'herbicides	Non maîtrise des eaux	Non maîtrise des eaux
Variétés peu adaptées	Pas de semoirs adaptés	Toxicité ferreuse	
Non maîtrise des eaux de pluie	Destruction des semis	Faible équipement des exploitations	
Non mécanisation des opérations culturales : pierosité, souches, pentes	Non adaptation des variétés à la hauteur d'eau		
Non maîtrise du système d'élevage	Verse générale		
	Labour de déchaumage (rare)		

Les superficies cultivées

Les Superficies des principales cultures vivrières en Guinée

Tableau N°1 : Superficie (ha) cultivée par région selon la spéculiation

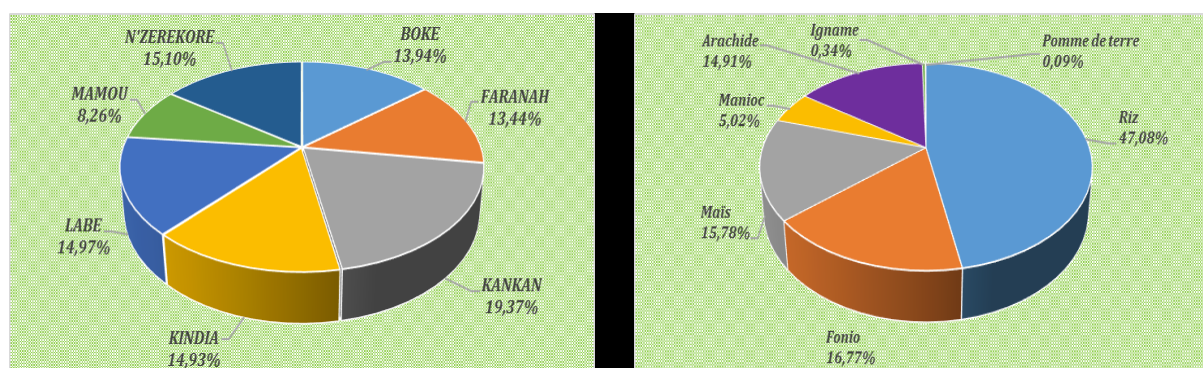
REGIONS	Riz	Fonio	Maïs	Manioc	Arachide	Igname	Pomme de terre	Superficie totale
BOKE	269 148	76 536	61 430	13 881	105 004	-	-	526 001
FARANAH	241 772	42 658	67 547	16 517	104 096	-	-	472 590

REGIONS	Riz	Fonio	Maïs	Manioc	Arachide	Igname	Pomme de terre	Superficie totale
KANKAN	346 833	58 217	114 111	45 526	119 321	11 052	-	695 061
KINDIA	274 650	79 989	53 603	24 062	105 256	-	-	537 559
LABE	89 532	225 026	136 854	31 110	42 833	-	1 005	526 360
MAMOU	87 633	99 899	50 942	25 955	35 806	-	2 338	302 572
N'ZEREKORE	381 301	19 862	82 293	23 314	23 061	1 167	-	530 998
ENSEMBLE	1 690 869	602 187	566 780	180 365	535 377	12 219	3 343	3 591 141

Source : ANASA 2015

Graph. N°1 : Parts régionales de superficie totale mise en valeur de superficie par culture

Graph. N°2 : Parts



La superficie totale cultivée pour les principales cultures vivrières s'est établie lors de la campagne agricole **2014/2015 à 3 591 141 ha** contre seulement **1 339 846 ha en 2000/2001** lors du dernier recensement national de l'agriculture ; soit une extension des superficies emblavées en 14 ans d'environ **2 251 295 ha** pour **un taux d'accroissement annuel moyen de 12%**.

Les régions ayant enregistré les plus grandes superficies cultivées sont dans l'ordre : Kankan (19%), N'Zérékoré (15%), Labé et Kindia (près de 15%), Boké (près de 14%) et Faranah (13%) ; la région de Mamou est celle où on a observé les plus faibles proportions avec seulement 8% de la superficie totale cultivée.

Par rapport aux cultures pratiquées, le riz avec 1 690 869 ha emblavés en 2014/2015 sur un total de 3 591 141 ha de superficies vivrières, représente à l'échelle nationale, la principale activité agricole des producteurs, concentrant près de la moitié (47%) des superficies totales cultivées. Lors de la campagne agricole 2000/2001, les superficies rizicoles emblavées étaient de 665 638 ha soit par rapport à la campagne 2014/2015 une progression des superficies de 1 025 231 ha pour un taux d'accroissement annuel moyen de 11%.

Le fonio avec 602 187 ha cultivés au total en 2014/2015, occupe le second rang après le riz en termes de superficies cultivées ; il couvre environ près de 17% des superficies totales cultivées ; il est davantage cultivé à Labé avec 37% des superficies totales qui lui ont été consacrées lors de la dernière campagne agricole. La région qui suit est Mamou avec seulement 16,59% des superficies totales. Quant aux autres régions, les proportions passent de 13% à Kindia, à près de 13% à Boké, à près de 10% à Faranah et à 7% à N'Zérékoré. La progression par rapport à 2000/2001 des superficies emblavées de fonio s'établit à 439 964 ha (162 223 ha en 2000/2001) soit un taux d'accroissement annuel moyen de 19%.

Le maïs avec 566 780 ha cultivés au total en 2014/2015, occupe le troisième rang après le riz et le fonio ; il couvre environ un peu moins du 1/6^e (près de 16%) des superficies totales cultivées ; par rapport à la campagne 2000/2001 lors du dernier RNA, au cours de laquelle campagne il avait été cultivé seulement 231 320 ha, on note une progression des superficies cultivées de maïs de 335 460 ha pour un taux d'accroissement annuel moyen de 10%. La région où l'on a consacré le plus de superficie à cette céréale est la région de Labé (24,14%) suivie de la région de Kankan (20,13%). Celles où l'on a le moins emblavé cette céréale durant la dernière campagne agricole, se présentent ainsi qu'il suit et dans l'ordre décroissant : N'Zérékoré (14,52%), Faranah (près de 12%), Kindia (près de 11%) et Mamou (près de 9%).

L'arachide avec 535 377 ha cultivés occupe la 4^e place dans l'ordre des superficies emblavées avec près de 15% des superficies totales cultivées.

L'arachide est principalement pratiquée dans les régions de Kankan (22%), Kindia et Boké (près de 20% chacune) et Faranah (19%) ; cette légumineuse est par contre faiblement cultivée à Labé (8% des superficies totales consacrées à la culture), Mamou (près de 7%) et enfin N'Zérékoré (4%). Il ya 14 ans au moment du RNA, la superficie totale cultivée pour cette légumineuse s'était établie à 153 427 ha ; ce qui correspond à une progression des superficies emblavées de 381 950 ha soit un taux d'accroissement annuel moyen de 18%.

Le manioc avec seulement 180 365 ha des superficies vivrières totales cultivées (5% du total cultivé) est globalement, après l'igname et la pomme de terre, la culture la moins importante en termes de superficies mises en valeur; on note également que c'est la culture qui a connu la plus faible progression des superficies mises en valeur depuis le dernier recensement national de l'agriculture. L'accroissement calculé s'est établi en 14 ans à 56 572 ha (123 793 ha en 2000/2001) pour un taux d'accroissement annuel moyen de 3,26%. Selon les données du tableau, les disparités entre les régions ne sont pas très importantes. On note toutefois que la région où ce tubercule est le plus cultivé est celle de Kankan (le ¼ soit 25,24% des superficies totales réservées à la culture) ; les autres régions suivent ainsi qu'il suit par ordre décroissant : Labé (17,25%), Mamou (14,39%), Kindia (13%) et Faranah (9%).

L'igname avec 12 219 ha des superficies vivrières totales (0.35% du total cultivé), n'est cultivée que dans la région de Kankan (90% des superficies) et dans une moindre mesure à Beyla dans la région de Nzérékoré (près de 10%). C'est la culture qui, bien que circonscrite à deux régions, semble avoir enregistré le plus fort taux de progression des superficies cultivées. Celles-ci sont passées de 2 489 ha il ya 14 ans à 12 219 ha lors de la dernière campagne agricole 2014-15 ; soit un accroissement de 9 730 ha pour un taux d'accroissement annuel moyen de 28%.

La pomme de terre (3 343 ha soit un peu moins du 1/1000^e des superficies totales vivrières examinées par l'enquête) est exclusivement cultivée dans les régions de Mamou (2338 ha pour près de 70% des superficies consacrées à la culture en 2014/2015) et de Labé (1005 ha soit 30%). Cette culture a également enregistré un fort taux d'accroissement des superficies

par rapport aux superficies cultivées en 2000/2001. En effet, les superficies cultivées de pomme de terre sont passées de 956 ha à 3 343 ha soit un accroissement des superficies de 2 387 ha correspondant à un taux d'accroissement annuel moyen de 18%.

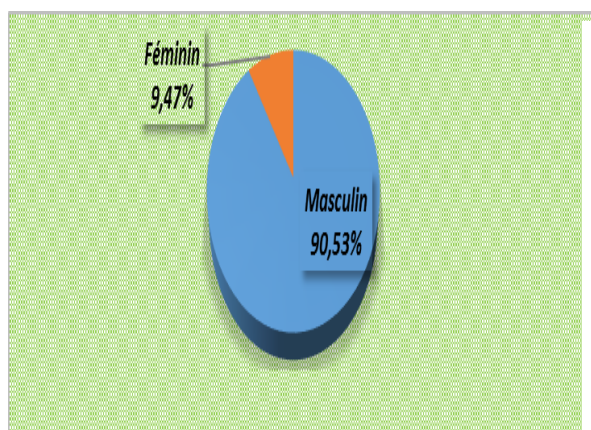
d) la riziculture

Tableau N°2 : Superficie de riz (ha) par région selon le sexe du responsable de la parcelle

REGIONS	Masculin		Féminin		Total	
	Superficie	%	Superficie	%	Superficie	%
BOKE	245 901	91,36	23 247	8,64	269 148	100,00
FARANAH	230 758	95,44	11 014	4,56	241 772	100,00
KANKAN	327 768	94,50	19 065	5,50	346 833	100,00
KINDIA	244 269	88,94	30 381	11,06	274 650	100,00
LABE	71 912	80,32	17 620	19,68	89 532	100,00
MAMOU	68 977	78,71	18 656	21,29	87 633	100,00
N'ZEREKORE	341 142	89,47	40 159	10,53	381 301	100,00
ENSEMBLE	1 530 726	90,53	160 143	9,47	1 690 869	100,00

Source : ANASA 2015

Graphique N°3 : Proportion de la superficie de riz selon le sexe du responsable de la parcelle



Ainsi qu'on le voit, en dépit de la plus forte implication des femmes dans les diverses activités agricoles, la gestion des domaines rizicoles demeure encore une réalité essentiellement réservée aux hommes ; près de 91% des superficies rizicoles sont en effet gérées par des hommes contre seulement 9% superficies gérées par des femmes. Notons cependant, qu'à Mamou et à Labé, on observe une proportion plus importante de femmes responsables de parcelles rizicoles avec respectivement 21% et près de 20% des riziculteurs de ces régions. A Kindia, elles sont de 11% et à N'Zérékoré de 10,53%. C'est à Kankan et à Faranah avec respectivement 5,50% et 4,56% de femmes responsables de parcelles rizicoles qu'on a observé les plus faibles proportions.

Les données montrent qu'en termes de superficies, les principales régions rizicoles sont dans l'ordre, la région de N'Zérékoré (22,55% des superficies rizicoles totales), Kankan (20,51%), Kindia (16,24%), Boké (près de 16%) et Faranah (14,30%). Les régions de Labé et Mamou sont celles où l'on a enregistré les plus faibles superficies rizicoles avec respectivement 5,30% et 5,18%.

Tableau N°3 : Superficie du riz (ha) par région selon le type de variété

REGIONS	Locale		Amélioré		Total	
	<i>Superficie</i>	<i>%</i>	<i>Superficie</i>	<i>%</i>	<i>Superficie</i>	<i>%</i>
BOKE	268 883	<i>99,90</i>	265	<i>0,10</i>	269 148	<i>100,00</i>
FARANAH	241 228	<i>99,77</i>	544	<i>0,23</i>	241 772	<i>100,00</i>
KANKAN	345 688	<i>99,67</i>	1 145	<i>0,33</i>	346 833	<i>100,00</i>
KINDIA	274 446	<i>99,93</i>	204	<i>0,07</i>	274 650	<i>100,00</i>
LABE	89 442	<i>99,90</i>	90	<i>0,10</i>	89 532	<i>100,00</i>
MAMOU	87 440	<i>99,78</i>	193	<i>0,22</i>	87 633	<i>100,00</i>
N'ZEREKORE	380 310	<i>99,74</i>	991	<i>0,26</i>	381 301	<i>100,00</i>
ENSEMBLE	1 687 437	<i>99,80</i>	3 432	<i>0,20</i>	1 690 869	<i>100,00</i>

Source/ ANASA 2015**Tableau N°4** : Superficie de riz (ha) par région selon l'emplacement de la parcelle

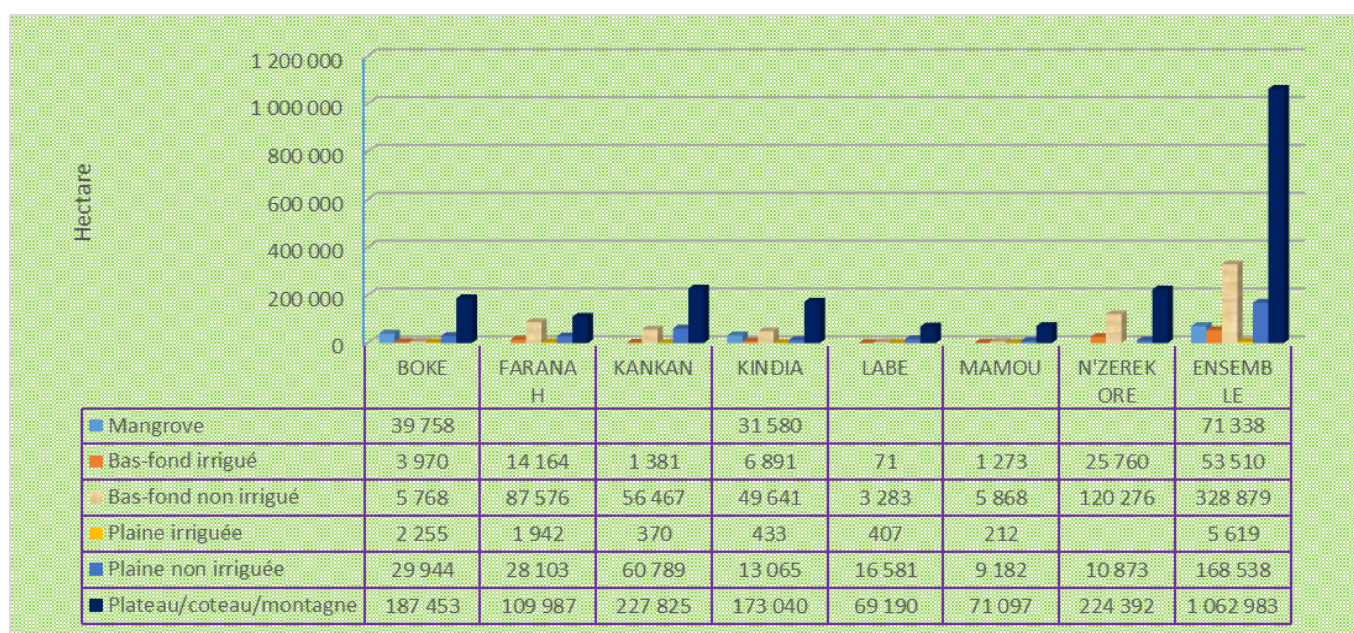
REGIONS	Superficie selon le relief						Superficie totale
	Mangrove	Bas-fond irrigué	Bas-fond non irrigué	Plaine irriguée	Plaine non irriguée	Plateau/coteau/montagne	
BOKE	39 758	3 970	5 768	2 255	29 944	187 453	269 148
<i>%</i>	<i>14,77</i>	<i>1,47</i>	<i>2,14</i>	<i>0,84</i>	<i>11,13</i>	<i>69,65</i>	<i>100,00</i>
FARANAH		14 164	87 576	1 942	28 103	109 987	241 772
<i>%</i>		<i>5,86</i>	<i>36,22</i>	<i>0,80</i>	<i>11,62</i>	<i>45,49</i>	<i>100,00</i>
KANKAN		1 381	56 467	370	60 789	227 825	346 833
<i>%</i>		<i>0,40</i>	<i>16,28</i>	<i>0,11</i>	<i>17,53</i>	<i>65,69</i>	<i>100,00</i>
KINDIA	31 580	6 891	49 641	433	13 065	173 040	274 650
<i>%</i>	<i>11,50</i>	<i>2,51</i>	<i>18,07</i>	<i>0,16</i>	<i>4,76</i>	<i>63,00</i>	<i>100,00</i>
LABE		71	3 283	407	16 581	69 190	89 532
<i>%</i>		<i>0,08</i>	<i>3,67</i>	<i>0,45</i>	<i>18,52</i>	<i>77,28</i>	<i>100,00</i>
MAMOU		1 273	5 868	212	9 182	71 097	87 633
<i>%</i>		<i>1,45</i>	<i>6,70</i>	<i>0,24</i>	<i>10,48</i>	<i>81,13</i>	<i>100,00</i>
N'ZEREKORE		25 760	120 276		10 873	224 392	381 301
<i>%</i>		<i>6,76</i>	<i>31,54</i>	<i>0,00</i>	<i>2,85</i>	<i>58,85</i>	<i>100,00</i>
ENSEMBLE	71 338	53 510	328 879	5 619	168 538	1 062 983	1 690 869

Source/ ANASA 2015

Du tableau qui précède, on note qu'en dépit des importants appuis et subventions de l'Etat au secteur agricole depuis maintenant quatre campagnes agricoles successives (2011 à 2014), les variétés améliorées ne sont toujours presque pas généralisées en riziculture ; cette réalité qui n'est pas de nature à contribuer à l'amélioration du niveau de productivité et de production du riz, est

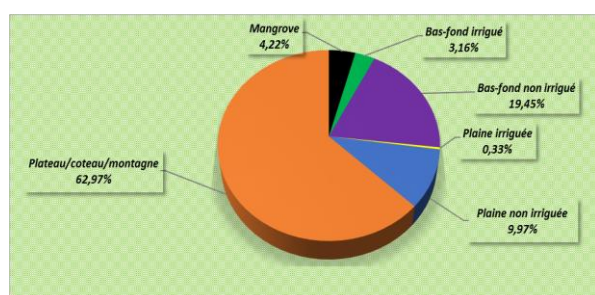
observée sans exclusive au niveau de toutes les régions et confère davantage le caractère extensif au système rizicole guinéen. **Seulement 0,20% de la superficie emblavée en riz lors de la campagne agricole 2014/2015 ont bénéficié de variétés améliorées** tandis que dans la presque totalité des rizières (près de 100%), les exploitants ont fait recours exclusivement aux variétés locales qui sont dans la plupart des cas des variétés faiblement productives. Pourtant, selon un rapport d'évaluation des récoltes de la campagne agricole 2013/2014, il est rapporté que lors de la précédente campagne agricole, "5 000 t de semences améliorées de riz ont été produites et collectées par l'IRAG (Institut de Recherche Agronomique de Guinée), l'ANPROCA (Agence Nationale de Promotion et de Conseils Agricoles) et la DNA (Direction Nationale de l'Agriculture) puis distribuées (à des prix subventionnés) aux producteurs à travers la CNA (Chambre Nationale d'Agriculture)". "En plus, l'ANPROCA aurait mis à disposition dans le cadre du PUA PA2, 1 660 tonnes de semences de riz. On note ainsi que les impacts à l'échelle nationale tardent à venir.

Graphique N°4 : Superficie de riz par région selon l'emplacement de la parcelle



Source/ ANASA 2015

Graphique N°5 : Superficie de riz selon le relief de la parcelle



Encore un signe distinctif de la persistance du caractère extensif du système rizicole guinéen ; ce en dépit des aménagements de rizières réalisés à travers divers investissements.

Le tableau et le graphique, montrent en effet, que l'essentiel des superficies rizicoles (**près de 63% des superficies rizicoles totales soit un peu moins des 2/3**) est réalisé sur le plateau, le coteau et sur la montagne ;

Il est toutefois remarquable de constater que par rapport au recensement national de l'agriculture de 2000/2001, cette proportion **a connu une nette regression passant de près de**

95% des superficies rizicoles totales il y a 14 ans à 63% actuellement ; c'est donc une avancée à mettre au compte des quelques aménagements réalisés dans le cadre des appuis aux campagnes agricoles depuis maintenant 4 ans.

Malgré tout, **avec 63%, la riziculture guinéenne demeure encore majoritairement pluviale**, soumise de fait aux aléas climatiques très instables, avec une pluviométrie sinon insuffisante du moins mal répartie. Les plus fortes proportions de superficies rizicoles de ce type se retrouvent dans la région de Kankan et dans celle de N'Zérékoré avec environ 21% des superficies consacrées dans chacune d'elles. Elles sont suivies des régions de Boké (17,63%), Kindia (16,28%) et Faranah (10,35%). Les plus faibles proportions ont quant à elles été observées à Mamou (6,69%) et à Labé (6,51%). Il faut toutefois remarquer que l'analyse des données circonscrite aux régions, montre que c'est à Mamou (81% des superficies rizicoles de la région) et à Labé (77%) que ce type de riziculture est le plus étendu. Tandis que les plus faibles l'ont été à Faranah (45%) et à N'Zérékoré (près de 59%).

La riziculture irriguée ou semi irriguée avec maîtrise totale ou partielle des eaux, n'est également pas encore généralisée dans le système rizicole guinéen ; soit parce que les aménagements réalisés sont encore nettement en deçà des besoins, soit que ces aménagements ne touchent encore qu'une faible proportion de riziculteurs ; seulement 3,49% des superficies rizicoles totales (réparties entre 3,16% de bas-fonds et seulement 0,33% de plaines) sont concernées par ce type de riziculture. Là également on note un léger accroissement de la proportion de superficie rizicole irriguée qui était d'environ 2% lors du dernier recensement national de l'agriculture en 2000/2001.

Concernant les bas-fonds irrigués (53 510 ha soit 3,16% des superficies rizicoles totales), les plus grandes superficies ont été observées dans la région de N'Zérékoré (48% des superficies totales de bas-fonds irrigués cultivés durant la campagne) et, curieusement dans la région de Faranah (26%). La région de Kindia avec près de 13% des superficies rizicoles valorisées en bas-fonds irrigués, occupe le troisième rang. Par contre, à Labé (0,13%), Mamou (2,38%) qui sont des régions habituellement faiblement rizicoles, Kankan (2,58%) et dans une moindre mesure à Boké (7%) qui sont des régions où l'on dénombre peu de bas-fonds, les superficies rizicoles valorisées en bas-fonds irrigués sont relativement marginales.

Les bas-fonds non irrigués avec une superficie totale de 328 879 ha représentent 19,45% des superficies rizicoles totales. On retrouve ce type de riziculture davantage à N'Zérékoré (36,57% des superficies rizicoles de bas-fonds non irrigués) et dans une moindre mesure à Faranah (26,63%), Kankan (17%) et à Kindia (près de 8%). Ce type de riziculture est par contre très marginal à Mamou (près de 2%) et à Labé (environ 1%).

Quant aux plaines irriguées, avec une superficie totale de 5 619 ha (soit 0,33% du total rizicole), les plus grosses superficies ont été observées dans la région de Boké (40% des superficies totales valorisées en plaines irriguées) et à Faranah (près de 35%). A Boké il s'agirait sans doute des plaines aménagées de Monchon (préfecture de Boffa) et à Faranah, de plaines aménagées par des projets et investissements divers. La riziculture de plaine irriguée est par contre marginale dans les quatre autres régions. Il faut cependant noter qu'il existe un grand potentiel de plaines rizicoles dans certaines de ces régions notamment à Kankan et à Kindia.

La riziculture de plaine non irriguée (168 538 ha soit près de 10% du total rizicole) se retrouve quant à elle essentiellement à Kankan (36% des superficies valorisées en plaine non irriguée) et dans une moindre mesure à Boké (près de 18%) et à Faranah (près de 17%). Elle est relativement marginale dans les autres régions avec respectivement près de 10% à Labé, près de 8% à Kindia, 6% à N'Zérékoré et 5% à Mamou.

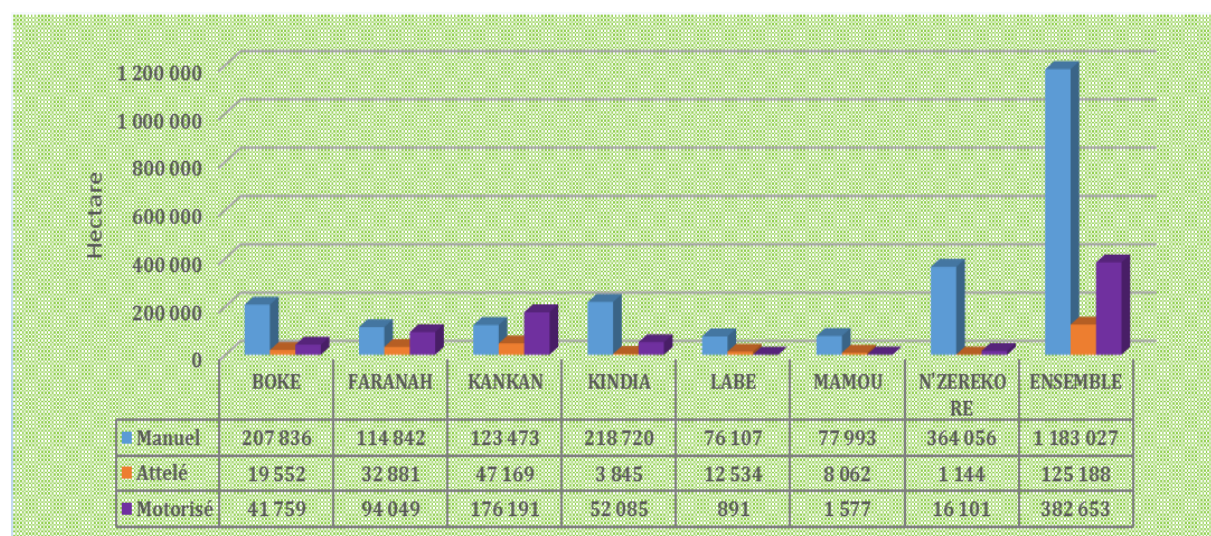
Enfin, la riziculture de mangrove avec 71 338 ha représentant 4% des superficies totales rizicoles, ne se retrouve que dans la zone côtière de la Guinée dans les régions de Boké (près de 56%) et de Kindia (44%). Il faut mentionner que la mangrove représente une zone très fortement menacée par les phénomènes de changements climatiques qui provoquent, suite à l'élévation des températures, des remontées salines dans les rizières affectant du coup la productivité des cultures.

Tableau N°5 : Superficie de riz (ha) par région selon le mode de labour de la parcelle

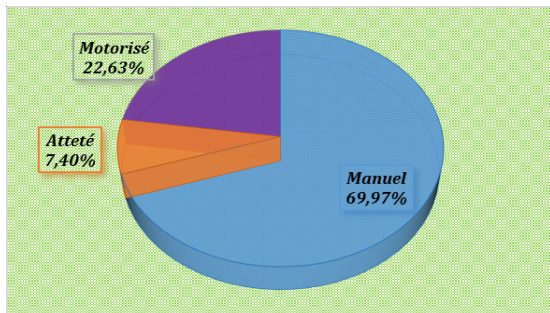
REGIONS	Manuel		Attelé		Motorisé		Total	
	Superficie	%	Superficie	%	Superficie	%	Superficie	%
BOKE	207 836	77,22	19 552	7,26	41 759	15,52	269 148	100,00
FARANAH	114 842	47,50	32 881	13,60	94 049	38,90	241 772	100,00
KANKAN	123 473	35,60	47 169	13,60	176 191	50,80	346 833	100,00
KINDIA	218 720	79,64	3 845	1,40	52 085	18,96	274 650	100,00
LABE	76 107	85,01	12 534	14,00	891	0,99	89 532	100,00
MAMOU	77 993	89,00	8 062	9,20	1 577	1,80	87 633	100,00
N'ZEREK ORE	364 056	95,48	1 144	0,30	16 101	4,22	381 301	100,00
ENSEMBLE	1 183 027	69,97	125 188	7,40	382 653	22,63	1 690 869	100,00

Source/ ANASA 2015

Graphique N°6 : Superficie de riz par région selon le mode de labour de la parcelle



Graphique N°7 : Proportion de superficie selon le mode de labour



Les données du tableau et du graphique, renforcent la conviction que le système rizicole guinéen, est encore très traditionnel. Près de 70% des superficies rizicoles totales ont été labourées manuellement ; système de labour qui limite grandement l'extension des superficies emblavées et qui ne prédispose pas à une rentabilité suffisante de la productivité ; ce sont près de 23% des superficies rizicoles cultivées qui ont fait l'objet de labour mécanisé et seulement 7% de labour attelé

Concernant le labour manuel, même si celui-ci est le mode de labour le plus répandu dans toutes les régions, près de 31% des superficies pour lesquelles il a été fait recours à ce type de labour, se retrouvent à N'Zérékoré, 18% à Kindia et près de 18% à Boké. A Faranah elles sont de près de 10% tandis qu'elles ne sont que de 6,59% à Mamou et 6,43% à Labé. Les faibles proportions observées dans ces deux dernières régions s'expliquent par la faible intensité de la pratique de la riziculture et non pas par l'avancée d'un type de labour attelé ou motorisé.

Le labour mécanisé quant à lui est pratiqué principalement à Kankan (46% des superficies totales labourées par ce moyen), à Faranah (près de 25%), à Kindia (près de 14%) et à Boké (près de 11%). Les plus faibles superficies rizicoles labourées mécaniquement ont été observées à N'Zérékoré (4%), à Mamou et à Labé avec respectivement 0,41% et 0,23%. Dans ces trois dernières régions en effet, le relief accidenté représente une contrainte majeure à la mécanisation du labour.

Quant au labour attelé en riziculture, les plus grandes superficies ont été observées à Kankan (près de 38% des superficies labourées par ce moyen de labour), à Faranah (26%) et à Boké (près de 16%). A Labé elles représentent 10% des superficies tandis qu'à Mamou, Kindia et N'Zérékoré, elles sont respectivement de 6%, 3% et environ 1%.

Ainsi, la mécanisation rizicole est l'un des facteurs dont l'utilisation raisonnée contribue à améliorer la production et la productivité agricole ; d'où **la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie y afférente.**

Chapitre II- Aperçu de la mécanisation en Guinée

2.1 Historique de la mécanisation agricole en Guinée

La mécanisation agricole a été introduite en Guinée dès le début du siècle (1910) avec la charrue à traction bovine (race N'dama) et principalement en Moyenne et en Haute Guinée. A l'accession de la Guinée à l'indépendance en 1958, les gouvernements successifs se sont toujours préoccupés de la mécanisation de l'ensemble des travaux de production agricole. Ainsi la mécanisation agricole s'est développée grâce à la mise en place de 50.000 charrues à traction animale et plus de 6000 tracteurs et accessoires qui furent importés et gérés par AGRIMA (ex société d'Etat chargée des questions de mécanisation). De manière chronologique, les principaux jalons ayant marqué la promotion de la mécanisation en Guinée sont :

- **1972** : construction d'une usine de production d'outillages agricoles grâce à la coopération chinoise (USOA de Mamou), qui fabriquait plusieurs gammes d'outils notamment les charrues à traction animale, les coupe-coupe, les herses, les pelles, les pioches, les brouettes, les faucilles etc.
- **1974** : création des Brigades Mécanisées de Production (BMP) suivi des Brigades Attelés de Production (BAP) ;
- **1976** : création des Fermes Agro-pastorales d'Arrondissements (FAPA) ;
- **1979** : création d'un centre d'expérimentation et de perfectionnement au machinisme agricole (CEPERMAG) pour la formation des conducteurs et mécaniciens de machines agricoles ainsi que l'expérimentation des différents types de machines agricoles, et ce, grâce à la coopération française ;
- **1986** : création de la Division Machinisme Agricole suite à la privatisation de la Société d'Etat Agrima. Cette Division a pour mission principale d'élaborer et de mettre en œuvre la politique et les stratégies du Ministère de l'Agriculture en matière de mécanisation agricole. Depuis sa création plusieurs études ont été réalisées avec l'assistance et la collaboration de plusieurs institutions notamment ;
- **1986** : mise en place du projet de petite mécanisation agricole avec l'appui et l'assistance de la FAO, avec la création des Groupements des Artisans pour la Mécanisation Agricole à Labé (GALAMA) et à Kankan (GAKAMA), un appui important aux artisans villageois (pour la fabrication de décortiqueuses, des étuveuses améliorées, etc.) et la capacitation des acteurs
- **1991** : création du Réseau Guinéen de Traction Animale (RGTA) pour la promotion de la culture attelée ;
- **1991** : réalisation de l'étude sur la motorisation conventionnelle en Guinée avec l'appui du GRET (Groupe de recherche et d'échange technologique) ;
- **1995** : l'élaboration de la Politique et des stratégies de mécanisation agricole en Guinée avec l'appui et la collaboration de la FAO ;
- **1996** : mise au point de la décortiqueuse de fonio
- **2003** : mise en place des huit Centres d'Intensification de Machinisme Agricole à titre expérimental (CIMA, importation de 287 tracteurs, 53 moissonneuses batteuses et 25 motoculteurs mis à disposition des préfectures) ;
- **2005** : création des Centres Agricoles Préfectoraux (CAP) en remplacement des CIMA pour appuyer la modernisation des systèmes de production ;
- 2010 : réation de 33 Centres de Prestations Agricoles (CPA) en remplacement des CAP dotés de tracteurs, de moissonneuses batteuses et de machines post récolte,

- 2017 :proposition de transformation des CPA en Groupement d'Intérêt Economique (GIE) dans le cadre de leur privatisation.

2.2.-Situation actuelle du parc de machines agricoles

Les inventaires effectués par le département de l'agriculture à travers la division intensification et machinisme Agricole de la DNA ne sont pas exhaustifs et les données qu'ils contiennent sont incomplètes. Un programme d'inventaire est en cours au niveau de la DNA à travers la Division Intensification et Machinisme agricole (DIMA) pour avoir une vision sur le nombre et les types de matériels agricoles utilisés en Guinée.

La première des constatations faites dans l'analyse des premiers inventaires de 1995 était la très forte représentation des tracteurs roumains les UNIVERSAL type U-650 et U-650M qui représentaient les 60% du parc de tracteurs en Guinée (Rapport d'étude sur la motorisation agricole en Guinée- DNGR/GRET 1993). Selon les informations cette dominance marquée de la marque U-650 a cette époque par rapport aux autres marques s'explique du fait que ce modèle a été introduit en 1975 pour l'équipement des Brigades Motorisées de Production (BMP) et des Fermes Agro-pastorales d'Arrondissement (FAPA).

Durant la deuxième République (1984-2010 intégrant la phase de transition).....

Depuis l'avènement de la 3^{ème} République (2010-à nos jours) dans le cadre de la mise en œuvre de son programme agricole, le Gouvernement a accordé plusieurs financements à ce secteur. Ainsi pour atteindre l'objectif de l'autosuffisance alimentaire notamment en riz et maïs, des actions prioritaires ont été définies par le Ministère de l'Agriculture dont entre autres, l'acquisition et la mise à disposition des producteurs différents types d'équipements de mécanisation agricole.

Ces équipements sont composés de : tracteurs de puissances variant de 45 , 55 ,60 , 70, 80 et 90 Cv et plus , tous presque à quatre roues motrices , de motoculteurs de 15Cv , des moissonneuses batteuses types chenillard de 65Cv et pneumatique de 90 Cv, et des équipements post-récoltes (batteuses motorisées, décortiqueuses, etc..) qui sont en faible proportion par rapport au potentiel des terres agricoles de notre pays. Par ailleurs la majeure partie de ces équipements sont de provenance de pays asiatiques notamment la Chine et l'Inde. Le tableau ci-dessous donne la situation des importations effectuées par l'état de 1971 à nos jours.

Tableau N°6 : Situation des Importations de Matériels Agricoles depuis 1971 et Les Perspectives 2018-2020

N o	DESIGNATION	1971- 1984	1985- 1990	1990- 1995	1999- 2005	2011- 2014	Total	Perspectives 2018-2020
1	Tracteurs	2 770	410	60	350	224	3 818	215
2	Mois-bat	15	20	0	53	100	188	140
3	Motoculteurs	20	220	80	26	200	546	454
4	Motopompes	230	55	45		370	700	
5	Motofaucheuses					300	300	
6	Batteuses	20	04	29		675	728	1140

	Motorisées							
7	Décortiqueuses	120	61			750	931	1670
8	Mini rizeries							20
9	Concasseurs de palmistes							
10	Trieuses avec groupes					30	30	
11	Presses à balles					50	50	
12	Egreneuses de maïs					75	75	124
13	Moulins à céréales					75	75	121
14	Sacs d'emballage					5 100 000	5100000	
15	Bâches de séchage					1500	1500	
16	Etuveuses de riz					675	675	PM
17							100	
18	Bascules					100		PM

Source : DIMA/DNA, 2016

La majeure partie de ces équipements ne sont plus opérationnels surtout ceux datant de 1971 à 2005. Le nombre d'équipements composant le parc actuel est très insuffisant par rapport au potentiel de terres mécanisables en Guinée. Les inventaires sont en cours au niveau de la Direction Nationale de l'Agriculture pour connaître le nombre et les types d'équipements évoluant sur le terrain. Les importations de matériels agricoles par le secteur privé ne sont pas prises en compte par manque de maîtrise des statistiques au niveau de ce secteur.

2.3.-Etat technique du parc de Tracteurs et de matériels Agricoles

Selon les constats faits suite à la revue technique du parc de tracteurs et de matériels agricoles en Guinée, il ressort que les machines et équipements agricoles sont globalement en très mauvais état et ceci du fait de leur hétérogénéité, de leur dispersion, de l'insuffisance de moyens de maintenance, de réparation et surtout de formation. Le nombre d'épaves et de morceaux de tracteurs et de matériels agricoles rencontrés dans les préfectures et chefs-lieux de régions administratives sont très importantes (Voir photos).



Fig1 : Tracteurs en panne **Fig2 :** charrue a disques en épave **Fig3 :** atelier de décortilage et de mouture



Fig 4 :Remorque en souffrance



Fig5 : vue d'un atelier de réparation en plein air

A la première analyse, le parc de tracteurs et de matériels visités au cours des différentes missions de diagnostic est très dégradé. Les tracteurs qui paraissent en fonctionnement présentent selon le diagnostic sommaire certaines anomalies qui nuisent à leur bonne utilisation notamment au niveau des tuyauteries (fuites de carburant lubrifiant), usures très accentuées des pneumatiques, systèmes d'attelage et de relevage très défectueux, équipements électriques et remorques présentent des détériorations très importantes.

L'examen plus approfondi fait sur les tracteurs et matériels agricoles visités au niveau des Centres de Prestation Agricoles (CPA), montre que les principaux organes (moteurs , transmissions, système de relevage , pneumatiques , remorques et autres) sont réparables sans coût excessif pour leur réhabilitation **(une expertise très détaillée permettra de conforter cette observation dans la mesure où il pourrait être envisagé de mettre sur pied une ligne d'action relative à la remise en état du parc dans le cadre des campagnes agricoles prochaines).**

Selon le diagnostic réalisé les principales raisons du mauvais état technique du parc de tracteurs et de matériels agricoles sont les suivantes :

- prééminence du choix politique par rapport au choix technique dans l'acquisition des machines et équipements agricoles ;
- le manque d'un réseau de service après-vente efficace, efficient et de proximité ;
- l'insuffisance de formation à l'utilisation et à la maintenance des tracteurs et matériels agricoles ;
- l'usure prématurée des équipements et machines agricoles due à leur mauvaise utilisation et leur inadaptabilité aux conditions edaphoclimatiques ;
- un parc de tracteurs et de matériels agricoles longtemps amorti. Selon les inventaires, il ressort que la majeure partie des tracteurs et matériels agricoles qui évoluent dans le pays date de 1975 et qui jusqu'ici sont en état d'exploitation dans la plupart des exploitations agricoles du pays.
-

Les tracteurs de dernières générations sont en provenance de l'Europe (Italie notamment), de la Chine et de l'Inde suite aux commandes de l'Etat en 2010 pour un appui aux petits exploitants à travers les structures publiques de l'Etat que sont les Centres de Prestation Agricole (CPA).

2.4 Système d'approvisionnement

La Guinée à l'image des autres pays en voie de développement est un pays où l'approvisionnement en tracteurs et matériels agricoles est fait à travers des importations par le biais d'une multitude de sociétés privées, de projets, d'ONG et des fabricants locaux de petits outillages agricoles (voir photos types d'équipements fabriqués localement).

Ainsi, depuis le passage de la Guinée de l'Etat providence à son désengagement des activités de production et de commercialisation, plusieurs sociétés privées ont vu le jour et se sont mises dans les activités d'importation, et commercialisation matériels agricoles. Mais, selon le constat fait sur le terrain, la situation n'a pas évolué jusqu'à aujourd'hui, car aucun privé n'a pris réellement la relève de l'Etat bien que la volonté de maîtriser ce secteur existe. Les raisons principales de cette situation sont entre autres :

- les difficultés d'acquisition et la rareté des devises pour l'achat des équipements ;
- les problèmes d'acquisition de pièces de rechange, de maintenance, d'entretien et de réparation. des matériels importés ;
- les impositions fiscales et douanières etc.

A titre de rappel avant 1984 les matériels importés étaient de provenance de pays socialistes notamment de la Roumanie (les tracteurs U-650 et accessoires), de la Tchécoslovaquie (tracteurs Zetor et accessoires), de la Chine (les petits outillages et les charrues à traction animale) etc.

De nos jours, la plupart des sociétés importatrices de tracteurs et de matériels agricoles sont affiliées aux sociétés chinoises et indiennes. En plus des importations de matériels se font également à travers les projets de développement ayant une composante appui à l'équipement du monde rural.

L'approvisionnement en outillages agricoles par le biais des fabricants locaux est limitée aux outils manuels, aux matériels de traction animale, aux matériels de post-récoltes (décortiqueuses, moulins, presse à huile etc...) et divers petits équipements. Ce type d'approvisionnement est assuré actuellement par : (i) des artisans forgerons individuels et (ii) des artisans regroupés en association, coopératives telles que : - la Coopérative des Ouvriers Métalliques de Faranah (COMFAR) ; - le Groupement des Artisans de Labé pour la Mécanisation Agricole (GALAMA).

Quelques images d'équipements et de machines fabriquées localement



Fig6 :Charrue à traction animale **Fig7** : Herse à traction animale **Fig8** :Décortiqueuse locale



Fig9 :Vue d'un atelier d'artisan local

2.5 Les réparateurs de tracteurs et matériels Agricoles

Les réparateurs de tracteurs et de matériels agricoles sont particulièrement dans les zones de concentration de tracteurs et la majeure partie de ces mécaniciens ont été formés par ou ayant travaillé pour la société étatique AGRIMA. La majeure partie de ces mécaniciens est généralement spécialisée dans la réparation des tracteurs de marque Universal.

Comme renseignements à partir des différentes enquêtes de terrain, il ressort que :

- les réparateurs de tracteurs et matériels agricoles sont dans leur grande majorité des illettrés et sont vieillissants ;
- les réparateurs sont généralement des agro-mécaniciens ;
- leur chiffre d'affaires est relativement faible ;
- les ateliers sont presque tous à ciel ouvert ;
- il n'y a presque pas de comptabilité ;
- le niveau d'équipement est constitué généralement d'une caisse à outils souvent incomplète et le matériel de réparation des pneus ;
- un atelier sur deux est équipé d'un palan à chaîne et d'un cric, et un faible pourcentage équipé d'une pompe à tarer et d'un poste de soudure.

Malgré ce niveau d'équipement faible et un manque notoire de pièces de rechange, un nombre important de mécaniciens continue à travailler dans leurs ateliers. Tel est le cas des anciens ateliers d'AGRIMA au niveau des CPA de Faranah et de Mamou.

Il est à noter que ces deux ateliers ont dans l'ensemble d'assez bonnes infrastructures (emplacement, construction, certains équipements réhabilitables etc...), ils peuvent être réhabilités moyennant quelques investissements (aménagement et équipements). Malgré la vétusté du parc de machines-outils dont ils disposent, ces ateliers continuent de fonctionner à temps partiel à cause de la dégradation de certains matériels ou du manque d'accessoires et de sources d'énergie.

En résumé, il est apparu que, l'ensemble des travaux de réparation et de maintenance sont réalisés par les artisans privés et qui sont en manque d'équipements et d'outillage à main pour assurer une bonne action de maintenances et de réparation du parc de matériels agricoles du pays.

Il est à noter également que la très forte diminution de la clientèle a fait que la majeure partie de ces mécaniciens se sont orientés vers d'autres activités.

2.6 Expression de la demande en machine agricole

Malgré les différences sensibles des zones agro-écologiques du pays, les contraintes essentielles restent les mêmes et les systèmes de culture très comparables. C'est en fonction de ces contraintes que les agriculteurs expriment leurs priorités en équipements de mécanisation. Sur un échantillon très représentatif de 33 exploitations comprenant 18 exploitations familiales et 15 exploitations appartenant aux groupements, coopératives, ONG, institutions publiques et privées dans le cadre de la mécanisation de l'Agriculture Guinéenne, il a pu être identifié différents goulots d'étranglement relatifs à :

La principale priorité est les équipements de préparation du sol que sont :

- les charrues à traction animale y compris les herses, les semoirs ;

- les motoculteurs et accessoires (charrues à soc, rotavator etc...);
- les tracteurs de 30 à 90 Cv et accessoires

La seconde priorité concerne :

- les matériels de récolte (moissonneuses-batteuses, faucheuses);
- les matériels de post récolte (batteuses, décortiqueuses, Moulins) ;
- les motopompes et accessoires d'irrigation.

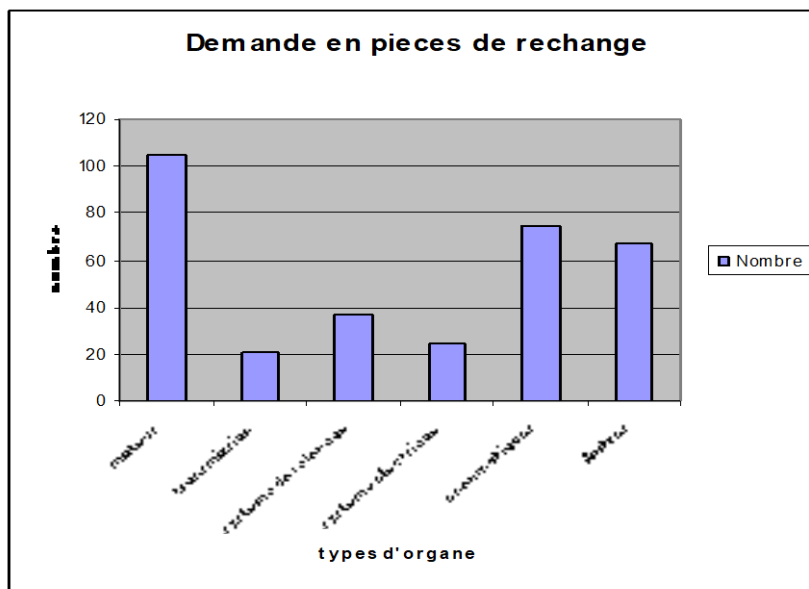
Tableau N°7 : Synthèse des ordres de priorités

Priorité	Nombre d'exploitations	Pourcentage%
Equipements de préparation du sol	18	55
Equipements post -récoltes	10	30
Autres	5	15
Total	33	100

Source : Enquête DIMA/DNA, 2016

L'un des goulots non moins importants est le service après-vente. Après acquisition du matériel, la demande et la satisfaction en pièces de rechange et pneumatiques des détenteurs d'équipements de mécanisation reste un casse-tête en Guinée et ceci est l'une des causes des échecs des différentes campagnes agricoles projetées (voir le graphique des besoins au niveau des différents organes).

Graphique N°8 : Demande en pièces de rechanges



2.7 Contraintes principales au développement de la mécanisation agricole

Le faible niveau de mécanisation agricole des exploitations agricoles guinéennes s'explique par de nombreuses contraintes qui sont d'ordre financier, économique, technique et social au niveau des producteurs et des petites et moyennes entreprises évoluant dans la mécanisation agricole ainsi que sur le plan institutionnel. Les différentes contraintes au niveau de ces trois

catégories d'acteurs (producteurs, petites et moyennes entreprises et l'Etat) se résument comme suit :

2.7. Au niveau des producteurs :

Les contraintes de développement de la mécanisation agricole sont d'ordre financier, économique, technique et social.

- sur le plan financier, le constat est que l'immense majorité des producteurs guinéens pratique une agriculture de subsistance qui les procure peu de revenus susceptibles d'être investis dans l'achat de matériels et d'équipements agricoles performants. En plus de ce fait, les difficultés d'accès au crédit et le coût élevé du matériel et équipements de mécanisation agricole contribuent de façon négative sur les conditions de production et de vie des populations rurales.
- Sur le plan économique, pour que les agriculteurs investissent dans la mécanisation, il faudrait bien que leur production génère des revenus et des profits. En plus de cela, il faudrait suffisamment de revenus productifs pour financer les structures d'appuis (par exemple les fournisseurs d'équipement), ces services devant également être des entreprises lucratives.
- sur le plan technique, l'insuffisance de spécialistes en mécanisation agricole au niveau des structures d'appui aux producteurs et de la recherche constitue un sérieux handicap pour l'information et la formation des fabricants et utilisateurs, ainsi que pour l'innovation technologique.
- sur le plan social, l'introduction et l'adoption des nouvelles technologies se traduit invariablement par une différenciation sociale et économique, ce qui s'avère effectivement pour la mécanisation agricole. En effet, ceux qui peuvent investir dans les engins agricoles auront une plus grande capacité de production que ceux qui ne peuvent pas se le permettre, selon les circonstances, ces différences économiques et sociales pourront se ressentir au niveau de l'occupation des sols et du contrôle des terres, ainsi qu'en matière d'emploi et de différenciation au niveau des sexes. De plus, il y a l'analphabétisme qui touche une grande partie de la population rurale ceci freine également la promotion de la mécanisation agricole en limitant l'accès à l'information technique et les performances des exploitations.

2.7.2. Au niveau des Petites et Moyennes Entreprises Agricoles (PMEA)

Par l'inexistence des textes juridiques réglementaires sur la mécanisation agricole les contraintes suivantes sont identifiées :

- l'incertitude et la méconnaissance de l'environnement juridique par les opérateurs évoluant dans le secteur.
- l'inadoption de la fiscalité.
- l'accès au marché des biens et des services reste difficile.
- les infrastructures sont rares ou presque inexistantes.
- le coût des facteurs de production est très élevé.
- le financement des PMEAs est difficile.

2.7.3. Au niveau institutionnel(Etat)

- Manque d'une coordination nationale des actions de mécanisation agricole.
- Faiblesse des moyens humains et matériels pour conduire une véritable politique de mécanisation Agricole
- Manque de suivi et évaluation de la mécanisation agricole
- Faible accessibilité aux équipements agricoles par les agriculteurs
- Insuffisance des infrastructures de base

Chapitre III- Vision, objectif, résultats attendus

3.1 Vision de la mécanisation agricole

Tirant les leçons des expériences du passé et au regard des échecs enregistrés dans la gestion des parcs d'engins de mécanisation de l'agriculture depuis l'indépendance, l'Etat a jugé nécessaire d'apporter une assistance de proximité aux exploitants agricoles et de renforcer leurs capacités pour la professionnalisation des opérations de mécanisation. Cette volonté passera dans le court terme par :

- 1) **Le développement et l'appui à la fabrication et à la réparation locales** des outillages et équipements agricoles. Ceci en raison de l'existence d'un « Know how » local devant permettre d'allonger la durée de vie des machines et équipements produits localement et/ou importés qui sont le plus souvent hors d'usage dès les premières années de mise en exploitation. Il faudrait ici prendre en considération les contraintes liées à l'installation, à l'accès aux crédits, aux avantages fiscaux, et à la formation pour les artisans et les PME spécialisées dans la fabrication et la réparation des équipements agricoles.
- 2) **L'appui aux agriculteurs en équipements agricoles**. En effet, le système d'agriculture traditionnel de notre pays est confronté à de nombreuses contraintes à lever. C'est pourquoi, en plus de l'appui aux agriculteurs par l'approvisionnement en intrants (engrais et produits phyto), il faut une mécanisation progressive adaptée à l'agriculture guinéenne.
- 3) **L'amélioration de l'accès au service mécanisé à travers la relance des Centres de Prestations Agricoles (CPA)** en tenant compte des réalités des différentes zones de production et ce conformément aux orientations de Politique Agricole. L'Objet de cette relance est de contribuer à combler le déficit de productions vivrières à l'horizon 2020. Elle s'inscrit dans la vision du Président de la République, le Chef de l'Etat qui consiste à « Produire ce que nous consommons, et Consommer ce que nous produisons ».
- 4) **La promotion de la culture attelée**. Dans le cadre du développement durable, il y a de nombreux arguments qui plaident en faveur d'une politique active de développement de la traction animale, à cause entre autres du fait que la pratique de la traction animale, demande un changement progressif du système de culture dominant en Guinée, car l'utilisation des bœufs de trait, n'oblige pas forcément d'avoir un aménagement total des parcelles. La pratique de la traction animale permet une utilisation de plus en plus importante de déjections animales, puis de véritables fumiers fabriqués à partir de résidus végétaux. C'est pourquoi dans la majorité des exploitations guinéennes, on doit insister sur l'aspect intégration agriculture élevage en développant les structures d'appui aux artisans forgerons et en permettant l'accès aux crédits d'équipements de traction animale pour les agriculteurs/éleveurs.
- 5) **L'appui à la rentabilité de la motorisation**, qui demeure, l'une des voies pour atteindre les objectifs de croissance alimentaire et de réduction de la pauvreté en

milieu rural, on doit tenir compte du développement et de l'amélioration des conditions particulières d'exploitation de ces équipements qui sont entre autres : (i) l'aménagement des terres et la maîtrise de l'eau ; (ii) l'accès aux intrants ; (iii) l'amélioration des voies d'accès ; (iv) la formation et (v) un service après-vente dynamique et efficace.

- 6) **La mise en place de normes techniques** pour la production locale et/ou de l'importation des équipements et machines agricoles.
- 7) **La mise en place des mesures visant l'amélioration de l'environnement des affaires** dans la chaîne de valeur de la mécanisation.

3.2 Les objectifs des stratégies

3.2.1 Objectif global

La stratégie nationale de développement de la mécanisation agricole vise l'intégration durable de la mécanisation dans les systèmes de production en vue d'une part de moderniser les systèmes de production et d'autre part d'accroître la productivité et améliorer les conditions de travail des agriculteurs et leurs performances.

Pour atteindre cet objectif, il sera mis en place une stratégie impliquant tous les acteurs : institutions publiques, organisations professionnelles agricoles et opérateurs privés dans le processus de développement de la mécanisation agricole et agroalimentaire (fabrication locale, distribution, acquisition et gestion des équipements agricoles).

3.2.2 Objectifs spécifiques

De manière spécifique il s'agira de :

- susciter une demande en équipement et machines agricoles ;
- assurer une offre durable en équipements et machines agricoles ;
- promouvoir un service après-vente efficace ;
- améliorer la sécurité alimentaire par l'intensification de la production agricole, l'extension des terres agricoles et le respect des calendriers agricoles,
- alléger les travaux pénibles en développant des équipements adaptés aux travaux agricoles ;
- promouvoir l'insertion et l'emploi des Jeunes en milieu rural en développant l'utilisation des équipements de mécanisation agricole et les différents services d'appui.

De manière urgente, les objectifs spécifiques immédiats seront :

- la réhabilitation du parc actuel de matériels évoluant dans le pays et datant de 1998, voir son renouvellement ;
- la construction et la réhabilitation de huit (8) ateliers de réparation de référence dont un (1) atelier au niveau central et sept (7) ateliers au niveau régional ;
- l'appui des groupements de producteurs en équipements agricoles et de post récoltes (350 groupements de producteurs par an au niveau national) ;
- l'appui à la mise en place d'un système de proximité de service après-vente ;

- la construction et/ou la réhabilitation des unités de montage et de fabrication des équipements agricoles ;
- le renforcement de capacité technique et managériale des acteurs ;
- la mise en place de mesures incitatives visant une meilleure implication du Secteur Privé.

Les objectifs spécifiques à long terme :

- Promouvoir une recherche –développement afin d’améliorer les itinéraires techniques et augmenter les rendements de la production agricole ;
- Mettre en œuvre la politique nationale d’appui au Machinisme Agricole, fabrication, test, adaptation et détaxe sur les matériels et équipements agricoles ;
- Mettre en place un crédit à l’investissement permettant le renouvellement du parc.

3.3 Principes directeurs

La stratégie de mise en œuvre reposera sur une démarche visant à fournir un appui à l’ensemble de la filière de la mécanisation agricole : les producteurs, les privés et l’Etat en passant par tous les intermédiaires, y compris les banques et assurances. Cet appui s’accompagnera de l’instauration d’un cadre légal plus favorable et de la création d’infrastructures. Cette démarche reposera sur **cinq (5) principes directeurs clés** :

- **la synergie des actions** pour faire prévaloir l’efficacité et l’efficience des interventions. Ce principe sera de mise avec une approche globale et intégrée prenant en compte toutes les interactions au niveau national, sous régional, régional et international. A ce sujet, en plus de son rôle de coordonnateur et de veille de la bonne gouvernance en matière de mécanisation, le Ministère en charge de l’Agriculture sera le catalyseur de cette approche en facilitant la mobilisation des ressources destinées au respect de deux exigences fondamentales : l’efficacité interne et l’équité.
- **La bonne gouvernance** sera aussi un important levier pour la promotion de la mécanisation. Elle est basée sur la (i) la maîtrise et le partage des ressources et de l’information, (ii) la transparence et (iii) l’approche participative avec notamment le renforcement de l’implication et de la responsabilisation des acteurs non étatiques (collectivités locales, organisations communautaires de base, populations, secteur privé, acteurs non étatiques, etc.) et (iv) le control citoyen.
- **La durabilité des actions** sur le plan écologique, technique, financier et de l’équité sociale. Dans cette optique, l’Etat devra augmenter le budget des structures en charge de la mécanisation en mettant particulièrement l’accent sur l’acquisition des équipements. En outre, le Ministère devra en collaboration avec les collectivités locales mobiliser des ressources additionnelles par le biais de la coopération décentralisée. Enfin, il devra appuyer le renforcement des capacités des acteurs en techniques de recherche de financement.
- **L’approche genre** sera préconisée avec un accent particulier sur les femmes en leur facilitant l’accès au foncier et aux équipements agricoles et également en renforçant leurs capacités d’intervention et leur participation effective à la prise de décision.
- **La gestion axée sur les résultats** devra faire l’objet d’une bonne appropriation par tous les acteurs. Cette gestion devra privilégier (i) la définition et l’adoption de manière

consensuelle d'indicateurs de résultats (produits, effets et impacts) pour le suivi des programmes et (ii) l'orientation des ressources financières vers le ratio de 20% de fonctionnement et 80% d'investissement.

3.4 Les axes stratégiques

Face au défi de l'amélioration de la productivité et de la compétitivité agricole d'une part, et d'autre part de la recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire, la stratégie nationale de développement de la mécanisation s'articulera autour de trois (03) axes stratégiques majeurs dont la mise en œuvre se fera à travers dix (10) lignes d'actions prioritaires.

3.4.1 Axe stratégique N° 1 : Faciliter l'accès aux équipements agricoles

L'objectif de cet axe stratégique est de contribuer à susciter une demande en équipement et machines agricoles ceci afin de faciliter la modernisation des systèmes d'exploitation et d'améliorer les conditions de travail. Concrètement, il s'agira d'entreprendre des actions visant : (i) la réduction des coûts des équipements, (ii) la réhabilitation et la réparation des équipements et machines existantes et (iii) la diversification de l'offre. Dans les détails, le contenu des activités est listé ci-dessous :

a) La réduction du coût à l'achat des équipements :

Les prix des machines et équipements agricoles sont passés d'une époque où ils étaient administrés au niveau central à une période où ils sont libres. A cela si l'on ajoute le fait que l'essentiel des équipements et machines agricoles étaient mis à la disposition des producteurs quasi gratuitement, il est aisément compréhensible que ces derniers trouvent actuellement le prix élevé. Ainsi, pour permettre l'accessibilité des équipements et machines agricoles l'Etat peut aider à réduire les coûts en :

- Diversifiant l'offre des équipements agricoles (appui à une concurrence) ;
- Subventionnant de manière raisonnée des matières premières pour la fabrication locale et de certains équipements agricoles ;
- Promouvant des incitations fiscales ;
- Promouvant l'installation de proximité des points de vente des pièces de rechanges ;
- Améliorant le climat de l'environnement des affaires.

b) Réhabilitation du parc actuel de matériels et équipements :

En Guinée l'état des lieux a montré l'existence d'un parc assez fourni non opérationnel mais susceptible d'être réparé. Pour permettre l'accès aux équipements déjà existants, il sera appuyé : (i) la construction et la réhabilitation de huit (8) ateliers de réparation de référence dont un (1) atelier au niveau central et sept (7) ateliers au niveau régional ; (ii) la construction et/ou la réhabilitation des unités de fabrication des équipements agricoles et (iii) la mise en place d'un système de proximité de service après-vente.

c) La diversification des offres en fourniture d'équipements :

Après la volonté de l'Etat de subventionner la mécanisation en créant des fermes d'Etat de production en important plus de 6000 tracteurs dans les années 1970 et en les dotant des structures de distribution d'entretien et de réparation ; cette action de l'Etat a trouvé des failles

dans la mauvaise exploitation rationnelle de ces engins agricoles et par le niveau de qualification des exploitants. Il s'en est suivi une libéralisation du secteur qui a entraîné une réduction des subventions et le désengagement progressif de l'Etat dans la fourniture des équipements au profit d'un secteur privé. Cela a eu pour incidence une timide implication du secteur privé peu enclin à redynamiser les entreprises d'Etat importatrices de matériels agricoles, à fournir des services de maintenance dans les zones éloignées et à diversifier l'offre des équipements agricoles dû à la faiblesse de la demande. Il faut signaler aussi la création des unités de fabrication en matériels de traction animale dans les années 1980 qui par manque de financement et d'organisation sont abandonnées. Pour inverser ce constat peu reluisant les solutions à proposer sont :

- ✓ Amélioration de l'environnement des affaires dans le secteur privé vers une diversification des entreprises importatrices de matériels agricoles pour une gamme de choix de qualité et de quantité au profit des producteurs ;
- ✓ Amener les entreprises de services mécanisés auprès des utilisateurs des équipements agricoles pour les faire éviter une perte de temps énorme ;
- ✓ Créer des structures de contrôle de qualité et de performance (test d'expérimentation) pour assurer la durabilité de l'introduction de nouveaux équipements ;
- ✓ Réhabiliter les unités de fabrication de matériels de traction animale profitables aux producteurs de zones enclavées et de petite superficie.

d) Amélioration du revenu du producteur :

La dégradation des revenus des producteurs s'est traduite longtemps par la faiblesse de l'épargne ne permettant pas au producteur d'avoir les moyens d'accéder aux équipements et machines agricoles rendant ainsi les niveaux de production et de productivité faibles et réduisant les revenus. Ce cercle vicieux se doit être brisé. Pour réussir à opérer une nouvelle tendance pour l'amélioration des revenus des producteurs des solutions doivent être envisagées telles que :

- susciter la mise en place d'une ligne de crédit de campagne
- aménager des domaines agricoles
- appuyer par un service de conseil agricole et par la promotion de bonne pratique agricole (itinéraires techniques)
- appuyer l'émergence des services mécanisés de prestation privée
- élaborer les documents juridiques relatifs au foncier rural
- organiser et structurer les organisations paysannes agricoles (OPA)

3.4.2 Axe stratégique N°2 : Mobiliser le secteur privé pour l'approvisionnement et l'écoulement des équipements agricoles adaptés pouvant satisfaire les besoins quantitatifs et qualitatifs du monde rural.

La promotion de la mécanisation agricole passera nécessairement par l'implication du secteur privé tant en amont (importation de certains équipements et pièces détachées, fabrication, réparation, etc.) qu'en aval (transformation, transport, conservation, etc.). Pour atteindre cet objectif, le secteur privé intervenant dans le domaine du machinisme agricole (artisans mécaniciens, forgerons, PME de prestation de service, concessionnaires et autres revendeurs de matériels agricoles, PMI et forgerons fabricants de pièces et d'équipements agricoles) devront s'assurer que leurs activités sont performantes, concurrentielles et aptes à dégager des bénéfices. Pour y parvenir, il faudra : (i) améliorer l'environnement des affaires, (ii) améliorer

le circuit de d'approvisionnement et de distribution et (iii) promouvoir l'émergence d'unités industrielles.

a) *Faciliter l'implantation du secteur privé dans le domaine de la mécanisation agricole*

Dans ce cadre, il serait impérieux de :

- Promouvoir l'émergence des importateurs pour une couverture nationale
- Alléger le circuit administratif par rapport aux formalités liées à l'importation et à l'implantation des fournisseurs d'équipements de mécanisation agricoles
- Garantir le foncier pour l'implantation des chaînes de montage, des ateliers de vente
- Mettre à niveau les usines de montage
- Aménager des zones de développement industrielles (avec un accès à l'eau, l'électricité, l'internet, etc.)

b) *Améliorer le circuit d'approvisionnement et de distribution*

Pour y parvenir il faut :

- Réduire les taxes fiscales (TVA)
- Faciliter l'accès aux ressources financières
- Adapter les systèmes de financement et de crédit pour les acteurs du secteur
- Mettre en place le permis d'importateur
- Favoriser l'émergence / Mettre en place des distributeurs et concessionnaires au niveau régional
- Mettre en place le Comité d'éthique sous l'égide du Ministère du Commerce
- Créer des centres de ventes d'équipements agricoles au niveau des grandes zones de production
- Favoriser l'émergence / Mettre en place des distributeurs et concessionnaires au niveau régional
- Dynamiser le réseau des fabricants et des prestataires de services

c) *Promouvoir une fabrication locale des Equipements et pièces de rechange*

- Réduire le coût de fabrication des équipements agricoles
- Mettre en place un système de licence (carte fiscale pour les fabricants)
- Mettre en place des unités d'assemblage des équipements agricoles
- Promouvoir l'association des fabricants pouvant assurer une demande suffisante
- Promouvoir les prestataires en maintenance

3.4.3 Axe stratégique N°3 : Mise en place des mesures d'accompagnement de la mécanisation agricole

Le but de cet axe stratégique est d'asseoir les bases d'un accès facile et durable aux équipements adaptés aux besoins des utilisateurs. En effet, il a été constaté que les équipements et machines introduits depuis les indépendances en Guinée, sont le fait de l'appui étatique et dans leur grande majorité, ont été endommagés avant la fin de leur amortissement. Cette situation s'explique par l'insuffisance de formation des utilisateurs, le non respect des opérations de maintenance, le manque de pièces de rechange, de services

d'entretien, de réparation de proximité et le mauvais choix des équipements. Ceci a eu pour conséquence, la baisse du nombre de tracteurs qui est passé de 2 780 unités en 1984 à 224 en 2014 rendant insolvable une partie importante des demandes de travaux agricoles mécanisés. La pénibilité des opérations de travaux agricoles rend l'activité agricole non attractive auprès des jeunes. Pour inverser cette tendance dans un contexte de retrait de l'état dans les activités marchandes, il apparaît urgent de réfléchir sur les voies et moyens d'assurer un accès durable aux équipements et machines agricoles sans une intervention directe de l'état.

C'est dans ce sens qu'il a été retenu de travailler à atteindre les résultats visant : i) le développement d'un système de financement pour l'acquisition d'équipements, ii) l'amélioration et l'adaptation des équipements disponibles par la recherche, iii) le renforcement des capacités des acteurs et iv) la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire.

a) le développement d'un système de financement pour l'acquisition d'équipements

En Guinée, la forte présence de l'état dans la mécanisation n'a pas permis de développer un mécanisme de financement adéquat pour l'acquisition des équipements et des machines agricoles. En effet, les équipements et machines agricoles mis à disposition depuis 1960 jusqu'à nos jours ont été donnés gratuitement ou très fortement subventionnés. Ce qui n'a pas permis aux institutions financières de mettre en place un mécanisme de financement adapté. Après les années de crise et avec le retrait de l'état dans les activités marchandes, une réflexion sur les contraintes de financement de la mécanisation agricole, des modalités de financements privés, publics ou publics-privés permettant de soutenir l'acquisition des équipements et machines agricoles devrait être menée. Pour ce faire, il faudra veiller à ce que les solutions qui seront proposées soient incluses dans les instruments financiers définis dans la politique nationale de développement agricole de la Guinée (PNDA).

Ainsi, s'agissant de l'accès aux équipements et machines agricoles utilisant la traction animale, le financement se fera sur deux angles :

‘- un financement direct consistant à subventionner l'acquisition du matériel aratoire (charrue, semoir, herse, sarcluse, etc.), tant pour l'équipement initial que pour le renouvellement ;

‘- un financement indirect consistant à procéder à une exonération ou à la réduction des taxes sur la matière première utilisée dans la fabrication des outils au niveau local.

S'agissant des équipements et machines utilisés pour la motorisation, deux types de financement sont envisagés :

‘- le financement direct qui concerne les financements publics-privés et le crédit bancaire nécessitant l'intervention combinée de l'Etat et du secteur privé. Il s'agit (i) de la mise en place d'un fonds de garantie, (ii) de subventionner le taux d'intérêt afin de le ramener à un taux d'intérêt de moins de deux chiffres, (iii) la mise en place d'une ligne de crédit spécifique à la mécanisation apte à financer les investissements à court, moyen et long termes, (iv) d'appuyer la mise en place d'un crédit-bail.

‘- le financement indirect concerne les exonérations fiscales à travers l'adoption d'une fiscalité incitative qui favorise l'implantation d'un secteur privé dynamique dans la filière.

Pour l'atteinte du résultat ci-dessus mentionné, les activités suivantes ont été identifiées dans le cadre de cette stratégie :

1- Renforcer les subventions publiques en faveur de l'équipement agricole

La subvention gouvernementale dans le secteur de la mécanisation agricole bien que forte, est en deçà de la demande nécessaire à l'atteinte des objectifs de la sécurité alimentaire. Par ailleurs les équipements concernés par les subventions portent sur la préparation du sol et l'exhaure de l'eau et très peu en aval de la chaîne de valeur agricole (post récolte, transformation, transport, etc). A travers cette activité, il s'agira de faire un plaidoyer auprès du Ministère en charge de l'agriculture pour un accroissement de la dotation publique en faveur des équipements le long de la chaîne de valeurs agricoles.

2- Mettre en place un système de financement adapté à la promotion de la mécanisation

Avec le retrait de l'état dans le financement direct de l'acquisition des équipements et machines agricoles, il est nécessaire d'appuyer le secteur privé (banques, concessionnaires, etc) afin qu'ils prennent en charge efficacement cette mission.

De ce point de vue, plusieurs initiatives ont été expérimentées ou sont en cours de mise en œuvre visant à faciliter l'accès aux crédits pour le financement des équipements agricoles. Il s'agit ici de référencer les expériences réussies en la matière, de les documenter, de procéder à leur analyse en prenant en compte le contexte socio-économique et culturel de leur réalisation et élaborer un plan de leur mise à échelle.

Pour ce faire, l'état d'une part, devra appuyer la communication sur les bonnes pratiques enregistrées et d'autre part, dans sa mission régaliennne travailler afin de réduire les risques liés au financement de la mécanisation . Ainsi, les activités qui seront mises en œuvre concerneront la mise en place d'une ligne de crédit spécifique, d'un fonds de garantie et l'organisation des sessions de sensibilisation. D'autres sources de financement novateur seront promues au rang desquelles le crédit bail ou le leasing.

3- Faire le plaidoyer pour l'application du décret d'exonération sur les équipements et matériels agricoles importés et les matières premières entrant dans leurs fabrications.

Afin de rendre accessible les machines et équipements agricoles notamment en réduisant le coût, il sera sollicité un appui direct de l'état à travers des exonérations fiscales. En effet, les études menées en Guinée et dans les pays voisins, montrent que la fiscalité de porte représente près de 50% du coût des machines et équipements agricoles. Une communication sur la disposition du décret N°D/97/205 /PRG/SGG portant exonération des équipements et machines agricoles sera menée afin qu'il soit appliqué.

b) L'amélioration et l'adaptation des équipements disponibles par la recherche

Le problème de la qualité des équipements et machines agricoles ainsi que leur adaptabilité selon les zones agroécologiques se posent avec acuité dans le pays. Selon les dernières études menées par la DIMA en 2016, il ressort que la plupart des équipements et machines agricoles ne sont plus opérationnels en raison entre autre par l'absence des normes technico spécifiques. Cette situation liée à la faiblesse de capacité technique et opérationnelle des structures en charge de la recherche en machinisme agricole (IRAG,CEPERMAG) et l'absence de législation en la matière. Pour inverser cette tendance lourde, il sera élaboré des

normes et faciliter leur appropriation par les acteurs (fabricants, importateurs, etc.), renforcer les capacités des services responsables en matière de suivi et de contrôle, diffuser les mesures relatives aux tests, à l'évaluation, à la certification et normes (standards).

c) Renforcement des capacités des acteurs

Il prend en compte de manière quasi-exhaustive les aspects touchant les différents acteurs de la chaîne de valeur de la Mécanisation agricole. Le renforcement de capacité des différents acteurs est primordial, d'une part à travers un appui à leur structuration en association et groupement suivant leurs intérêts et fonctions, et d'autre part par des formations appropriées à chaque maillon de la chaîne (artisans fabricants et réparateurs, fournisseurs, utilisateurs de matériels agricoles, conducteurs de machines, mécaniciens agricoles, ...) afin qu'ils puissent répondre à ces exigences de normes et qualité de produits et de service.

Le Centre d'Expérimentation et Perfectionnement en Machinisme Agricole (CEPERMAG), seul centre spécialisé et fonctionnel du pays actuellement pourrait jouer un rôle prépondérant dans la relance de la mécanisation. A court et moyen terme, ce centre pourrait devenir un centre d'excellence en mécanisation. A cet effet, il pourrait organiser à l'attention de l'ensemble des utilisateurs de matériels agricoles (tractoristes, machinistes), des gérants de parc, des artisans mécaniciens et des agriculteurs eux-mêmes, des sessions de formation de courte durée (une à huit semaines maximum).

La formation devient à ce moment indispensable pour une meilleure utilisation des équipements, l'exécution d'opérations culturales de qualité mais surtout accroître la capacité technique pour le renforcement du capital humain.

Les programmes de renforcement de capacité doivent concerner principalement quatre acteurs : (i) les producteurs, (ii) les artisans locaux, (iii) les opérateurs privés et (iv) les agents des services techniques d'appui et d'encadrement.

(i) les producteurs

Les producteurs sont restés longtemps sans formation sur les thèmes de l'utilisation de la traction animale. Il apparaît nécessaire et urgent de renforcer leurs capacités dans le choix, le dressage, l'entretien des animaux de trait, le réglage et l'utilisation rationnelle des équipements.

En motorisation, les modules porteront sur la conduite, la maintenance et la gestion des équipements et machines agricoles.

(ii) les artisans locaux

La formation des artisans sera axée sur la fabrication et la maintenance des équipements agricoles et agro alimentaires. Un accent sera mis sur les techniques de soudure, la standardisation et la gestion. Ils doivent être structurés.

(iii) les opérateurs privés

Le renforcement de capacités des opérateurs privés concernera les importateurs, distributeurs, prestataires de services de travaux agricoles. Ils seront formés sur le choix des équipements, la gestion, la planification et sur le contenu des lois et des textes réglementaires.

(iv) les agents des services d'appui technique et d'encadrement

Les agents des services d'appui et d'encadrement ont besoin d'être formés pour pouvoir répondre aux différentes demandes aussi bien que pour mesurer et apprécier la qualité du travail réalisé.

par les producteurs et artisans de même que celle des différentes prestations faites par les opérateurs privés.

d) la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire.

Depuis que la Guinée s'est lancée dans la mécanisation de son agriculture, aucun dispositif réglementaire relatif à la fabrication, à l'importation, la commercialisation et l'utilisation n'a été mis en place. Cette situation a entraîné l'introduction des équipements et machines agricoles non adaptés aux conditions édapho-climatiques du pays. Cet état de fait a eu pour conséquence l'immobilisation prématurée de ces équipements. Eu égard à l'accroissement des demandes de matériels agricoles, il est opportun que la Guinée mette en place une loi et des textes réglementaires sur la fabrication, à l'importation, la commercialisation et l'utilisation. L'élaboration et l'application de cette loi et les textes réglementaire y afférent, garantirait la qualité et la performance des équipements et machines agricoles introduits dans le pays et augmenteraient la productivité et la production agricoles d'où la sécurité alimentaire est assurée. Concrètement, il s'agira de :

- Elaborer la loi et les textes réglementaires portant sur la fabrication, l'importation, l'utilisation et la commercialisation des équipements et matériels agricoles
- Adopter et promulguer la loi sur la fabrication, l'importation, l'utilisation et la commercialisation des équipements et matériels agricoles
- Restructurer le cadre institutionnel de la mécanisation agricole pour une meilleure prise en compte de la problématique de la mécanisation agricole

IV MÉCANISME ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

4.1. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE

La stratégie est préparée avec la participation de tous les acteurs du sous-secteur de la mécanisation agricole. Elle servira de guide à l'action de l'État et de ses partenaires dans la mise en œuvre de la politique de modernisation de l'agriculture et du développement durable. Elle sera dotée de structures et de moyens de gestion disposant d'une certaine autonomie pour faciliter l'exécution des actions prioritaires. Le cadre institutionnel sera composé des organes suivants : (i) un Comité National d'Orientation et de Supervision, (ii) un Comité Technique et (iii) des Cellules de Gestion des Projets.

a) Comité National d'Orientation et de Supervision (CNOS)

Le CNOS est l'organe décisionnel de la stratégie de mécanisation agricole (SMA) Le CNOS est présidé par le Directeur General du Bureau de la Stratégie et du Développement. Il sera secondé dans sa tâche par le Directeur National de l'Agriculture.

Le CNOS a pour missions : (i) de définir les orientations stratégiques de la SMA ; (ii) d'approuver le Programme de travail annuel (PTA) de mise en œuvre et la méthodologie adoptée, (iii) de s'assurer de la mise en place du budget de chaque projet, (iv) d'approuver le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre de chaque projet et (v) d'assurer, en dernière instance, les arbitrages nécessaires à la mise en œuvre des projets.

Ce comité sera composé des représentants du Ministère de l'Agriculture, du Ministère en charge du budget, du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère du Commerce, des faitières des organisations de producteurs et des faitières des organisations du secteur privé, des Partenaires Techniques et Financiers et des structures chargées de l'exécution des projets.

Le CNOS se réunira régulièrement selon le calendrier d'exécution des projets et rendra régulièrement compte de l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie au Conseil de Cabinet du Ministère en charge de l'Agriculture.

b) Comité Technique (CT)

Un comité technique sera créé conformément aux dispositions du cadre des obligations mutuelles avec les partenaires au développement. Le Directeur National de l'Agriculture sera le président de ce comité.

Le CT est un organe scientifique et technique mis en place et ayant pour rôle de faciliter la mise en œuvre du programme et de promouvoir la synergie dans l'opérationnalisation de la mécanisation agricole. Ce Comité permettra aussi d'évaluer l'impact de la stratégie et de fournir des informations techniques, notamment en proposant des innovations pertinentes pouvant être testées ou disséminées dans les différentes zones Agro écologiques. Le CT est constitué des représentants des structures techniques en charge de la mécanisation, de la recherche, des Partenaires au Développement, des structures ayant en charge les projets et de l'organisation des bénéficiaires.

c) Cellules de Gestion des Projets (CGP)

Les CGP sont les structures de mise en œuvre de la stratégie. Elles seront chargées d'une part de la mise en œuvre de la stratégie et d'autre part du renforcement des capacités des acteurs le long de la chaîne de valeur de la mécanisation. Plus spécifiquement, les rôles des CGP seront : (i) d'assurer la gestion d'ensemble des différents projets et leur suivi selon les procédures de la Gestion des Cycles de projets ; (ii) de faciliter la communication et le réseautage parmi les principaux acteurs ; (iii) d'organiser les réunions du CNOS et du CT ; et (iv) soutenir les acteurs locaux en vue de la réalisation de l'objectif des différents projets.

L'équipe des différentes CGP combine un personnel déjà recruté et rémunéré par les structures déconcentrées avec un personnel engagé pour et par les Projets. Cette démarche permettra au projet de faire le meilleur usage possible de la structure et de l'équipe existante dans les structures déconcentrées tout en renforçant dans des domaines spécifiques qui sont particulièrement importants pour le présent projet et pour la durabilité à long terme de la stratégie.

a)- au niveau national la CGP comprendra : un Coordinateur, un Responsable Administratif et Financier, un staff technique léger (responsable suivi-évaluation et assistant technique) et d'un staff d'appui (Secrétaire, agent de service, chauffeurs) ;

b)- au niveau des régions de concentration, le projet s'appuiera sur les agents locaux des structures déconcentrées et/ou décentralisées.

Le recrutement du personnel sera effectué par un Comité de recrutement sur la base d'un appel à la candidature.

4.2 MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie sont à la fois humains, matériels et financiers.

a) MOYENS HUMAINS

Au niveau des différents maillons de la chaîne de valeur de la mécanisation, les structures en charge de leur animation devront être dotées en personnel techniquement qualifié et en nombre suffisant. Ce personnel assurera les fonctions de planification, d'appui à la structuration et formation des acteurs actifs dans la chaîne de valeur de la mécanisation, la vulgarisation et le suivi des travaux agricoles mécanisés, les réglages et la maintenance du matériel et /ou des équipements, , le suivi du recouvrement des crédits, le conseil, technique, l'animation, l'élaboration d'une base de données et la diffusion de statistiques. Pour ce faire, les établissements d'enseignement agricole sont des institutions avec lesquelles un partenariat devra être établi en vue de mettre sur le marché de l'emploi, des agents qualifiés et compétents.

b) MOYENS MATERIELS

Des moyens de déplacements seront acquis pour la mobilité des agents et des caisses à outils pour le suivi des équipements sur le terrain.

c) MOYENS FINANCIERS

Les moyens engagés dans la stratégie nationale de développement de la mécanisation agricole relèvent exclusivement des budgets des projets exécutés par les structures sous tutelle des filières de production. Le coût global de la stratégie est évalué sur les cinq (5) prochaines années à **49 473 000 000 GNF soit 5 497 000 \$**.

Le financement proviendra exclusivement du Budget National de Développement (BND), des fonds de Partenaires au Développement et de la contribution des bénéficiaires qui s'élèvera à au moins 15 % du coût du matériel de chaque projet.

4.3 Suivi et évaluation des actions

Le suivi et l'évaluation de la stratégie seront effectués selon les procédures de la gestion de cycle de projets (GCP) et seront exécutés à la fois par l'équipe des différents projets et par la DIMA/DNA. La matrice du cadre logique des différents projets fournira les indicateurs de rendement et d'impact avec les moyens de vérification correspondants.

Le système de S&E qui sera mis en place permettra de disposer : un rapport de lancement, les revues de la mise en œuvre des différents projets de la stratégie, les rapports trimestriels et annuels de révision, une évaluation à mi-parcours et finale de la stratégie. Les sections suivantes présentent les grandes lignes des principales composantes du Plan de Suivi et Evaluation.

a) Lancement du Projet

Un atelier de démarrage de chaque projet de la stratégie sera organisé dans les trois premiers mois du projet réunissant ceux dont les rôles ont été assignés dans la structure organisationnelle du projet, le représentant du bailleur et les membres du CNOS et du CT ainsi que d'autres acteurs. Cet atelier inaugural est d'une importance capitale pour garantir l'appropriation des résultats du projet et planifier le premier plan annuel de travail. L'atelier inaugural devra soulever un certain nombre de questions clés, à savoir :

- Assister tous les partenaires en vue d'une compréhension complète et d'une appropriation du projet. Détailler les rôles, services d'appui et responsabilités complémentaires de tous les acteurs. Mener des discussions sur les rôles, fonctions et responsabilités dans les structures de décision du projet, y compris la hiérarchisation et les schémas de communication, ainsi que les mécanismes de résolution des conflits. Les Termes de Référence du personnel du projet seront précisés en cas de besoin.
- Sur la base de cadre de résultats du projet et des principes de GAR, finaliser le premier plan de travail annuel. Revoir et convenir des indicateurs, cibles et moyens de vérification, et reconsidérer les hypothèses et les risques.
- Fournir un aperçu détaillé des exigences de rédaction de rapports, de suivi-évaluation (S&E). Le plan de travail et le budget du Suivi-Evaluation doivent être convenus et accompagnés d'un calendrier.
- Discuter des procédures et obligations relatives à la préparation de rapports financiers, et des dispositions prises pour procéder à l'audit annuel.

b) rapports trimestriels

Le progrès réalisé sera suivi et un rapport trimestriel sera élaboré pour apprécier le trend du projet.

c) Revue Annuelle du Projet

Une revue annuelle du projet permettra de suivre les progrès réalisés depuis le commencement du projet et en particulier pour la période couverte par le rapport. Ce document comprend la prise en compte des éléments suivants dans la rédaction du rapport mais pas limitatif:

- Le progrès en direction des objectifs et dans l'obtention des résultats du projet – chacun avec des indicateurs, des données de référence et des cibles de fin de projet (cumulatif)
- Les produits rendus pour chaque résultat atteint (annuel)
- Les enseignements tirés/ bonnes pratiques
- Le Plan d'action annuel et les rapports concernant d'autres dépenses
- La gestion adaptative des risques
- Les indicateurs du niveau du portefeuille (par ex. les instruments de suivi des domaines d'intervention prioritaires des PTF) sont également utilisés dans la plupart des domaines prioritaires sur une base annuelle

d) Evaluation à mi-parcours et finale

Le projet fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours indépendante au milieu de sa période de mise en œuvre. L'évaluation à mi-parcours déterminera le progrès réalisé en direction des résultats et identifiera des mesures correctives en cas de besoin. Elle mettra l'accent sur l'efficacité, l'efficience et le respect des délais du projet ; mettra en exergue en particulier les problèmes nécessitant la prise de décisions et des actions. Elle présentera également les premiers enseignements tirés concernant la conception, la mise en œuvre et la gestion du projet. Les conclusions de cette revue seront intégrées au titre de recommandations en vue d'améliorer l'exécution pendant la deuxième moitié de la période de mise en œuvre du projet.

Après cela, une évaluation finale indépendante sera entreprise. Cette évaluation finale examinera la prestation du projet concernant l'atteinte des résultats du projet tels qu'initialement prévus (et révisés à l'issue de l'évaluation à mi-parcours, si toutefois des corrections ont été effectuées). L'évaluation finale examinera l'impact et la durabilité des résultats, y compris la contribution au renforcement des capacités et à la réalisation des objectifs de la politique de mécanisation.

e) Apprentissage et partage de connaissances

Les résultats du projet seront publiés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones d'intervention du projet à travers les réseaux et forums existants de partage de l'information. Le projet identifiera et participera, si cela est pertinent et approprié, aux réseaux scientifiques, politiques et/ou de toute autre nature, qui pourrait être bénéfiques dans la mise en œuvre du projet ou en termes d'enseignements tirés. Le projet identifiera, analysera et partagera les enseignements tirés qui pourraient être utiles dans la conception et la mise en œuvre de projets futurs similaires. Enfin, un flux d'information à double sens sera mis en place entre ce projet et d'autres projets de même nature

4.4 Risques de la stratégie

Les facteurs qui pourraient conduire à l'échec de la stratégie ont été identifiés et analysés en fonction de leurs impacts et de leur probabilité de survenir. Sur la base de cette analyse, il ressort que le niveau de *risque général est jugé modeste* ce qui a amené à prévoir des mesures d'atténuation. L'ensemble de cette analyse est résumé dans le tableau ci-dessous :

Tableau N 8 : Tableau des risques de la stratégie

Risques	Mesures d'atténuation	Evaluation du risque
Ressources humaines, financières et matériels disponibles en temps et en quantité	* Mobilier et matériel de bureau ainsi que les salaires sont à inscrire sur le budget national	M
Des mécanismes de gestion concertée des ressources permettent de prévenir les conflits entre utilisateurs et les pourvoyeurs de machines et équipement agricoles	* Veiller à établir un protocole d'accord entre toutes les parties prenantes * Mettre en place des normes techniques et veiller à leur respect	M
Les machines et équipements importés ne sont pas déloyalement concurrencés par les actions de l'Etat		N
Coût élevé des équipements et machines	Favoriser des centrales d'achats Mettre en place des mesures incitatives	M
Disponibilités de réserves foncières	Intégrer la disponibilité de la réserve foncière dans les prérequis de la mise en œuvre de la stratégie	M
Bonne adhésion des parties prenantes	Mener des campagnes de sensibilisation	M
Diversité des approches des projets et programmes partenaires	*Discussions de l'harmonisation au sein du Comité Interministériel * Nécessité d'introduire dans les protocoles d'accord la démarche consensuelle adoptée	M
Evaluation générale du risque		M

Evaluation du risque : Haut (H); Substantiel (S); Modeste (M); Bas ou Négligeable (N).

4.5 Durabilité et répliquabilité

4.5.1 Durabilité

Divers éléments de conception de la stratégie ont été pris en compte afin de garantir la durabilité des activités. En effet, la stratégie bénéficie d'une volonté politique affirmée et d'un engagement personnel du Chef de l'Etat et son rôle de leader dans la mise en place de relation de partenariat avec les bailleurs bilatéraux et/ou multilatéraux.

La pérennité socio-économique de la stratégie sera renforcée grâce aux choix et à la promotion de technologies appropriées susceptibles de générer des ressources durables et d'établir des règles de bonne gestion.

D'un autre côté, l'utilisation de technologies à la portée des populations ainsi que la systématisation de la contribution financière de ces dernières pour l'accès aux services fournies sont des gages de durabilité. En effet, la stratégie retenue devra permettre d'obtenir des ressources internes pour assurer non seulement la maintenance et la gestion des équipements et des machines mais aussi pour participer à la mise à l'échelle des services de prestation mécanisés à travers l'application du principe de solidarité qui est l'un des sept principes généraux du Développement durable.

L'existence d'un mécanisme de financement durable à mettre en place dans le dispositif de la stratégie permettra aux bénéficiaires d'avoir accès aux services financiers aussi élémentaires que l'épargne et le crédit. Or ce sont souvent ces services qui sont nécessaires pour démarrer une activité personnelle ou collective à même de permettre aux populations de s'acquitter de leur contribution financière pour l'accès aux services de base.

4.5.2 Réplicabilité

L'opérationnalisation de la stratégie de mécanisation est basée sur l'expérimentation et la réalisation de modèles durables de gestion en vue de leur replicabilité. La mise en place progressive de services mécanisés et la capitalisation des leçons d'expérience de la mise en œuvre de la stratégie et des autres programmes partenaires dans le même domaine favorisent de meilleures chances de succès de la modernisation des systèmes de production.

Ce type de réplique et de démultiplication des acquis s'appuiera également sur un cadre institutionnel et juridique favorable. En outre, il est prévu que l'expérience acquise au cours de la mise en œuvre de la stratégie contribuera de manière générale à la compréhension des besoins en équipements et machines agricoles des producteurs mais surtout des problèmes liés à leur utilisation. La levée des contraintes liées à la gestion et à l'utilisation des machines et équipements agricoles sera démultipliée dans d'autres localités du pays et en dehors des sites d'actions des projets de la stratégie. Ainsi donc, le véritable moteur de la durabilité attendue de la réplique des acquis demeure l'intérêt que les populations tirent dans la transformation de leur environnement de production.

4.6 Bénéfices attendus

Les bénéfices attendus sont :

- une augmentation des niveaux de productions ;
- une amélioration du niveau de revenu des producteurs ;
- une meilleure attractivité de l'agriculture auprès des jeunes ;
- une amélioration de la balance commerciale des productions agricoles ;
- un accroissement des capacités d'autosuffisance et de sécurité alimentaire ;
- une réduction du taux d'exode rural ;
- une forte contribution du programme à l'atteinte des ODD ;
- un maintien du socle d'amélioration des relations sociales entre acteurs par une amélioration des rapports sociaux d'amitié, de solidarité et de coopération avec l'organisation des populations et leur formation;
- une lutte contre la pauvreté à travers notamment les options alternatives de contrats plans, du micro crédit et de l'épargne communautaire et la promotion de microentreprises locales ;

- une amélioration des conditions de vie des populations plus solidaires ;
- un déploiement et valorisation des compétences endogènes locales.

V Plan d'action

Sous composantes	Résultats attendus par sous composante	Activités par résultat	Description des activités	Indicateurs de suivi	Bénéficiaires	Budget (en dollars)
Composante 1: susciter la demande en équipement et machinisme agricole						
<i>Améliorer l'accès aux équipements</i>	Le coût des équipements est réduit	Susciter la concurrence	Organiser des foires sur les équipements et machines agricoles	1 foire par an	Secteur privé producteurs	138 000
		Subventionner les équipements et machines	Faire une étude pour déterminer le niveau de subvention ainsi que les équipements à subventionner	Une étude réalisée	Producteurs	5 000
			Faire un plaidoyer auprès du MEF pour inscription des subventions	Volume de subvention annuelle		
		Améliorer l'environnement des affaires	Faire une étude pour déterminer	Volume d'investissement du secteur privé	Secteur privé Producteurs	5 000

Sous composante s	Résultats attendus par sous composante	Activités par résultat	Description des activités	Indicateurs de suivi	Bénéficiaires	Budget (en dollars)
			les mesures à prendre	Volume de la subvention indirecte	Secteur privé Producteurs	5 000
			Faire un plaidoyer pour la mise en œuvre des conclusions de l'étude			
		Prendre des mesures incitatives	Faire une étude pour déterminer les mesures incitatives à prendre			
			Faire un plaidoyer pour leur mise en œuvre			
	Le parc actuel de machines et d'équipements est réhabilité	Construire des ateliers de réparation de référence	Passer un marché	Nombre d'ateliers construits et équipés	Producteurs Secteur Privé	354 000
		Construire des unités de montages	Passer un marché	Nombre d'ateliers construits et équipés	Secteur privé Producteurs	250 000
Mettre en place		Faire une	Nombre d'unité de SAV mis en place	Secteur privé	5 000	

Sous composants	Résultats attendus par sous composante	Activités par résultat	Description des activités	Indicateurs de suivi	Bénéficiaires	Budget (en dollars)
		un système de proximité de service après-vente	étude Mettre en œuvre les conclusions de l'étude		Producteurs	
	L'offre en équipement et machine agricole est diversifiée	Créer des structures de contrôle de qualité et de performance	Passer un marché	Nombre de machines introduites	Secteur privé Producteurs	4 215 000
		Promouvoir la prestation de services mécanisés	Mettre en place des CPMA	Nombre de CPMA fonctionnel mis en place	Secteur privé	220 000
<i>Améliorer le revenu des producteurs</i>	Les systèmes de productions permettent de dégager un surplus à commercialiser	Aménager les domaines agricoles	Passer un marché	Superficie de terres aménagées	Secteur privé Producteurs	PM
		Faciliter l'accès aux intrants et au foncier	Communiquer autour de la réglementation foncière	Nombre de titres formels	Secteur privé Producteurs	PM
		Organiser les producteurs	Organiser des ateliers de concertations	Nombre d'organisations fonctionnelles créées	Producteur Secteur privé	
	L'accès aux ressources financières	Mettre en place une ligne de crédit	Faire une étude pour déterminer le	Nombres de crédits octroyés	Secteur privé Producteurs	5 000

Sous composantes	Résultats attendus par sous composante	Activités par résultat	Description des activités	Indicateurs de suivi	Bénéficiaires	Budget (en dollars)
	est facilité		niveau minimum requis			
			Mettre en place la subvention	Volume de financements octroyés		
		Bonifier le taux d'intérêt et mettre en place un fonds de garantie	Faire une étude pour déterminer le niveau de subvention	volume de subvention	Producteur Secteur privé	5 000
Composante 2: amélioration de l'offre						
<i>SC 1 Faciliter l'implantation du secteur privé dans le domaine de la mécanisation</i>	améliorer l'environnement des affaires	Sensibiliser les acteurs sur les mesures incitatives	organiser des ateliers de sensibilisation	Un atelier par région et par an	les importateurs, les fabricants et l'administration	10 000
	garantir le foncier pour l'implantation des chaînes de montages	diffuser les textes sur le foncier	éditer et distribuer			
		mettre en place un comité de suivi pour l'application des textes sur le foncier	organiser des missions de suivi périodiques au niveau des zones	4 missions réalisées	l'administration	75 000

Sous composantes	Résultats attendus par sous composante	Activités par résultat	Description des activités	Indicateurs de suivi	Bénéficiaires	Budget (en dollars)
			d'implantation des unités			
	mettre en place des zones de développement industriel	plaidoyer pour aménagement et suivi de l'installation	réunion de travail avec le Ministère en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	Nombre de réunions organisées	l'administration	
		suivi de la mise en place des zones d'implantation	organiser des missions de suivi périodiques au niveau des zones d'implantation des unités	Nombre de missions de suivi réalisées	l'administration	10 000
<i>SC 2. Appui à l'importation dans les domaines de la petite et de la grosse motorisation</i>	Réduire les taxes fiscales (TVA)	large diffusion des textes existants	éditer le texte et organiser les ateliers de sensibilisation	Les textes sont édités et diffusés	Secteur privé Producteurs	10 000
		faire une étude sur l'impact de la mise en	Faire entreprendre par un	Etude réalisée et validée	Secteur privé Producteurs	5 000

Sous composante s	Résultats attendus par sous composante	Activités par résultat	Description des activités	Indicateurs de suivi	Bénéficiaires	Budget (en dollars)
		œuvre du décret	consultant une étude et organiser un atelier de validation			
	Faciliter l'accès aux ressources financières	mettre en place une ligne de crédit	faire une étude pour déterminer le niveau de financement	Etude réalisée	Secteur privé Producteurs	5 000
			faire un plaidoyer auprès du Ministère des finances pour dégager les fonds			
		mettre en place un fond de garantie	faire une étude pour déterminer le niveau de financement	Etude réalisée	Secteur privé Producteurs	5 000
			faire un plaidoyer auprès du Ministère des finances pour dégager les			

Sous composante s	Résultats attendus par sous composante	Activités par résultat	Description des activités	Indicateurs de suivi	Bénéficiaires	Budget (en dollars)
			fonds			
		bonifier le taux d'intérêt	faire une étude pour déterminer le niveau de subvention			5 000
			mettre en place la subvention	Suivre sa mise en œuvre auprès du MF	Secteur privé Producteurs	
	Règlementer l'importation	Elaborer des textes et mettre en œuvre des mesures incitatives (fiscales et douanières) pour permettre un accès au matériel à coûts réduit.	faire le plaidoyer pour sa promulgation	Suivre sa promulgation au niveau de l'assemblée nationale	Secteur privé Producteurs	
<i>SC 3</i>	Réduire le coût de fabrication	promouvoir les incitations fiscales	veiller à l'application du décret	Suivre sa mise en œuvre auprès du MF	Secteur privé Producteurs	PM
<i>Promouvoir une fabrication locale des Equipements et pièces de</i>	des équipements agricoles	encourager la concurrence	améliorer l'environnement des affaires		Secteur privé Producteurs	PM

Sous composante	Résultats attendus par sous composante	Activités par résultat	Description des activités	Indicateurs de suivi	Bénéficiaires	Budget (en dollars)
<i>rechange</i>		faciliter les achats groupés	organiser les producteurs	Réunion de sensibilisation	Secteur privé Producteurs	2 000
	Sensibiliser les fabricants sur les dispositifs de protection de la propriété intellectuelle	faire une étude sur les dispositions de la protection de la propriété intellectuelle	Faire entreprendre par un consultant une étude	Etude réalisée	Secteur privé Producteurs	5 000
		vulgariser les résultats	organiser des rencontres de sensibilisation	Des rencontres de sensibilisation sont organisées	Secteur privé Producteurs	5 000
		suivre l'impact de la protection	Organiser des missions de suivi périodiques et réaliser une étude d'évaluation	Missions de suivi et étude d'évaluation réalisées	Secteur privé Producteurs	15 000
	Mettre en place des unités d'assemblage des équipements agricoles	faire l'état des lieux	Faire entreprendre par un consultant des ateliers sur la base des rapports du GIEC les plus récents	Un atelier organisé	Secteur privé Producteurs	5 000

Sous composante s	Résultats attendus par sous composante	Activités par résultat	Description des activités	Indicateurs de suivi	Bénéficiaires	Budget (en dollars)
		appuyer la mise en ordre et le renforcement des unités	cCréer un guichet pour la mise en ordre des unités de fabrication dans le fond de crédit mécanisation	Un guichet fonctionnel est crée	Secteur privé	
	Promouvoir l'association des fabricants pouvant assurer une demande suffisante	recenser les fabricants locaux	Faire entreprendre par un consultant des ateliers sur la base des rapports du GIEC les plus récents	L'étude est réalisée	Secteur privé	3 000
		organiser des réunions de concertation	Organiser des ateliers	Nombre d'atelier organisé		20 000
	Promouvoir les prestataires en maintenance	identifier les prestataires	Faire entreprendre par un consultant une étude	Etude réalisée		5 000
		renforcer les capacités des	Organisation des sessions	Les formations sont organisées	Secteur privé Producteurs	150 000

Sous composants	Résultats attendus par sous composante	Activités par résultat	Description des activités	Indicateurs de suivi	Bénéficiaires	Budget (en dollars)
		prestataires	de formation			
		faciliter l'acquisition des pièces de rechange	Identification des pièces d'usure courante et faciliter l'achat groupé	Les pièces sont identifiées ainsi que l'organisation de l'achat groupé	Secteur privé	
Composante3 : Mise en place des mesures d'accompagnement de la mécanisation agricole						
<i>le développement d'un système de financement pour l'acquisition d'équipements</i>	Le financement pour l'accès aux équipements et machines à traction animale est assuré	Mettre en place un programme de subvention pour l'acquisition des équipements et machines attelés	Elaborer le programme et passer le marché avec les structures sur le plan national	Programme élaboré et passation de marché	Secteur privé	
		Mettre en place une ligne de crédit auprès des IMF	Faire un plaidoyer auprès du Ministère des finances pour inscription de	Suivre sa mise en œuvre auprès du MF	Secteur privé Producteurs	

Sous composante s	Résultats attendus par sous composante	Activités par résultat	Description des activités	Indicateurs de suivi	Bénéficiaire s	Budget (en dollars)
			la ligne de crédit			
		Prendre des mesures pour la réduction des taxes sur les matières premières	Faire un plaidoyer auprès du Ministère des finances pour la mise en œuvre des mesures	Suivre sa mise en œuvre auprès du MF	Secteur privé Producteurs	
	Le financement pour l'accès aux machines et équipements motorisées est assuré	Mettre en place une ligne de crédit	Faire un plaidoyer auprès du Ministère des finances pour inscription de la ligne de crédit	Suivre sa mise en œuvre auprès du MF	Secteur privé Producteurs	
		Mettre en place un fonds de garantie	Faire un plaidoyer auprès du Ministère des finances pour inscription du fonds de garantie	Suivre sa mise en œuvre auprès du MF	Secteur privé Producteurs	
		Subventionner le taux d'intérêt	Faire un plaidoyer	Suivre sa mise en œuvre auprès du MF	Secteur privé Producteurs	

Sous composants	Résultats attendus par sous composante	Activités par résultat	Description des activités	Indicateurs de suivi	Bénéficiaires	Budget (en dollars)
			auprès du Ministère des finances pour la mise en œuvre des mesures			
		Appuyer les financements novateurs (leasing, crédit-bail, etc.)	Faire une étude et mettre en œuvre les conclusions	Etude réalisée	Secteur privé Producteurs	5 000
<i>Amélioration et adaptation des équipements par la recherche</i>	Les mesures juridiques pour garantir la qualité sont prises	faciliter l'appropriation des normes par les acteurs	Faire une étude et diffuser les résultats	Etude réalisée et résultats diffusés	Secteur privé Producteurs	5 000
		diffuser les mesures relatives aux textes à l'évaluation, à la certification et normes	Organiser des ateliers de sensibilisation	Deux ateliers de sensibilisation organisés	Secteur privé Producteurs	10 000
	Les capacités opérationnelles des services de recherches sont	renforcer les capacités des services responsables en matière de suivi et de	Organiser des ateliers de formations	Deux ateliers de formation organisés	Secteur privé Producteurs	10 000

Sous composante s	Résultats attendus par sous composante améliorées	Activités par résultat	Description des activités	Indicateurs de suivi	Bénéficiaires	Budget (en dollars)
		contrôle				
		Appuyer l'acquisition de fournitures et d'équipements pour les structures en charge de la recherche	Lancer un marché	Un marché de fournitures est organisé		25 000
		Réhabiliter les infrastructures des structures en charge de la recherche en mécanisation	Lancer un marché	Un marché de fournitures est organisé	Secteur privé	20 000
<i>Renforcer les capacités des acteurs</i>	La formation technique des acteurs est assurée	Former les acteurs sur l'utilisation des machines et équipements	Organiser des sessions de formations	Deux ateliers de formation organisés	Secteur privé Producteurs	10 000
		Mettre à niveau les capacités techniques des artisans forgerons et mécaniciens	Organiser des sessions de formations	Deux ateliers de formation organisés	Secteur privé	15 000
	Les acteurs sont informés	Capitaliser sur les	Commanditer une étude de	Une étude de capitalisation est réalisée	Secteur privé Producteurs	5 000

Sous composante s	Résultats attendus par sous composante	Activités par résultat	Description des activités	Indicateurs de suivi	Bénéficiaires	Budget (en dollars)
	et sensibilisés sur performance techniques des équipements et machines agricoles	performances des machines et équipements	capitalisation et valider les résultats			
		Informers les acteurs sur les résultats	Organiser un atelier de partage et d'information Organiser des foires	Un atelier de partage est réalisé	Secteur privé Producteurs	3000
<i>Mettre en place un cadre juridique et institutionnel adéquat</i>	Un cadre juridique efficient est mis en place	Elaborer la loi et les textes règlementaires portant sur la fabrication, l'importation, l'utilisation et la commercialisation des équipements et matériels agricoles	Faire une étude Faire le plaidoyer pour l'homologation de la loi	Une étude est réalisée	Secteur privé Producteurs et l'administration	5 000
		Adopter et promulguer la loi sur la fabrication, l'importation,	Faire une étude Faire le plaidoyer pour	Une étude est réalisée	Secteur privé Du machinisme agricole	5 000

Sous composante s	Résultats attendus par sous composante	Activités par résultat	Description des activités	Indicateurs de suivi	Bénéficiaire s	Budget (en dollars)
		l'utilisation et la commercialisation des équipements et matériels agricoles	l'homologation de la loi			
	Un cadre institutionnel adéquat et efficient est mis en place	Procéder à une restructuration institutionnelle	Faire une étude Faire le plaidoyer pour la mise en œuvre des conclusions	Une étude est réalisée	Secteur privé Producteurs	5 000
		Appuyer le cadre organisationnel le long du sous-secteur mécanisation	Organiser des rencontres de concertation	1 rencontre par an	Secteur privé Producteurs et administration	20 000
						5 497 000